

LE DEVOIR

Vol. LXXXVI - No 205

MONTRÉAL, LES SAMEDI 2 ET DIMANCHE 3 SEPTEMBRE 1995 75c + TPS + TVQ / Toronto 15

LIVRES

De quoi sera faite
la rentrée littéraire

PAGE D 1



LES ARTS

Marie-France Bazzo:
la radio dans le sang

PAGE C 1



LE MONDE

Bosnie: l'OTAN cède
le pas à la diplomatie

PAGE A 6

LES ACTUALITÉS

Les «Enfants de Duplessis»
déboutés en Cour

PAGE A 4

PERSPECTIVES

Le camp du NOUI

Pour la quatrième fois en quatre ans, les Québécois iront aux urnes. Et pour le quatrième automne de suite, les avertissements en provenance du reste du Canada ne font pas dans la dentelle. Sauf pour une petite porte entrebâillée qui, elle aussi, a une odeur de réchauffé...

Depuis que Daniel Johnson a évoqué, devant les jeunes libéraux, la société distincte et le droit de veto, on assiste à un étrange ballet. Que Jean Chrétien, qui aurait pu facilement s'en défilier, ait souligné que la Constitution devrait réapparaître à l'ordre du jour de la nation d'ici 1997, cela a déjà de quoi surprendre.

M. Chrétien s'est bien gardé d'effort son propos. Ses lieutenants et lui maintiennent d'ailleurs, en public, le mot d'ordre qu'ils se sont donné. Le référendum portera sur la «séparation», point à la ligne, et on connaît la réponse et laissez-nous s'il vous plaît nous occuper des choses vraiment sérieuses. *Business as usual.*

Mais d'autres voix se sont fait entendre. A Terre-Neuve, Clyde Wells a plaidé que le Québec n'était pas seul dans son coin à revendiquer. Cette semaine, Mike Harris a indiqué que l'Ontario aussi était partisan de transformations de fond à la façon dont le Canada fonctionne. Et l'écho s'est répercuté jusque chez Preston Manning, qui a promis qu'après un NON bien senti, l'éternel rebelle pourrait compter sur de solides alliés dans sa quête d'une plus grande autonomie pour les provinces.

Si on ne craignait de confondre la proie et l'ombre, on en déduirait que le «camp du changement» n'est pas nécessairement celui que l'on pense. A Saint John's, les premiers ministres provinciaux ne se sont pas bragués unanimement contre Ottawa, affirmant leur volonté de définir eux-mêmes les normes nationales encadrant les programmes sociaux au moment où le fédéral s'apprête à retirer ses billes?

N'aurions-nous pas entendu de semblables chants de sirènes dans une autre vie? Bien sûr, cette fois, il n'est pas question de «sièges en jeu pour du changement». Ce serait trop caricatural, et il y a de ces souvenirs qu'on préfère ne pas réveiller. Mais pendant que le reste du Canada s'écène à prévenir que tout OUI sera inmanquablement accueilli par un NON retentissant, voici qu'on donne à entendre qu'un NON prendra des allures de OUI... à quelque chose d'autre.

De OUI à quoi exactement, c'est une autre histoire. Robert Bourassa, qui est probablement la personne la mieux placée au monde pour discuter de ces choses, l'a dit et redit mercredi: «Le Canada ne parle pas d'une voix univoque.» Et ce qui sera vrai après le référendum l'est tout autant avant.

Ainsi la «décentralisation». Que la puissante — et très centrale — Ontario se soit jointe à ses défenseurs n'est certes pas anodin. Mais de là à y voir l'indice d'une tendance lourde susceptible de mettre en pièces ce qu'on appelle le *statu quo*, il y a une marge. Dans plusieurs provinces, le désir de voir Ottawa lever les pattes est bien davantage associé à la mise en place d'une plateforme de droite qu'à un authentique souci de redessiner le partage des pouvoirs dans la fédération. Et ce que la nécessité — les coffres-forts vides du fédéral — pourrait imposer risque de venir se briser sur l'absence de consensus. On l'a vu à Saint John's, en ce qui a trait à la santé: on s'entend sur ce qu'on ne veut pas, mais pas moyen de s'entendre sur ce qu'on veut. Cela sans même la voix traditionnellement discordante du Québec, qui, après un NON défini comme la promesse de lendemains qui chantent, en voudra sans doute encore plus...

Du reste, si cette stratégie du «NON = OUI» en est bien une, elle illustre l'ampleur du fossé d'incompréhension qui sépare les deux solitudes. On le répète dans les capitales provinciales: pas question de parler de Constitution. Or si celle-ci n'est pas particulièrement un puissant stimulant populaire, les «arrangements administratifs» qu'on lance aujourd'hui à tous vents ne sont pas plus de nature à régler l'impasse.

Car les Québécois, il est vrai, montrent leur préférence pour une transition tranquille, pour une «souveraineté à la pièce», et pas de toutes les pièces. Et si la question n'est pas une priorité, ils veulent aussi, quand on l'aborde, de grands principes, fussent-ils symboliques. Dans un récent sondage, deux tiers d'entre eux disaient espérer le dépôt par le reste du pays d'offres constitutionnelles avant le référendum. Ce n'est quand même pas l'angoisse existentielle entourant l'absence de guichet unique en matière de formation de la main-d'œuvre qui les guidait.

Société distincte? Statut spécial? Le camp du NOUI n'en veut rien savoir. Dix provinces égales. «You're in or you're out», disait récemment Roy Romanow. C'est de bonne guerre. Mais savent-ils à quoi ils s'exposent ce faisant? Faudra-t-il leur rappeler que Mario Dumont a à peine 25 ans...?

«Les Québécois veulent voter et vont voter»

Parizeau va de l'avant avec le référendum sans tenir compte des contestations judiciaires



PHOTO PC

En compagnie du ministre de la Justice et Procureur général Paul Bégin, le premier ministre Parizeau a expliqué que le gouvernement avait décidé de défendre la priorité de l'Assemblée nationale sur le processus judiciaire dans le cas du prochain référendum.

NORMAN DELISLE
ANDRÉ BELLEMARE
PRESSE CANADIENNE

Québec — Le gouvernement Parizeau a décidé d'aller de l'avant et de tenir comme prévu un référendum cet automne sur l'avenir du Québec, peu importe les contestations judiciaires qui surviennent.

«Les Québécois ont le droit de voter sur leur avenir. On ne peut pas assujettir ce droit de vote à la décision des tribunaux», a averti hier le premier ministre du Québec, Jacques Parizeau.

«Les Québécois veulent voter, ont le droit de voter et vont voter. Il y aura un référendum et les gens vont voter. Tout en respectant les prérogatives de la Cour, il faut aussi respecter les prérogatives de l'Assemblée nationale», a martelé le premier ministre lors d'une brève rencontre de presse.

A l'issue d'une réunion spéciale du conseil des ministres qui a duré 90 minutes, M. Parizeau, qui était accompagné du ministre de la Justice, Paul Bégin, a signalé que «dans un régime démocratique comme le nôtre, on ne peut pas demander aux tribunaux l'autorisation de faire voter les Québécois».

En conséquence, le gouvernement a décidé de ne plus présenter de défense dans la cause qui l'oppose à l'avocat Guy Bertrand et d'attendre le jugement que le juge Robert Lesage, de la Cour supérieure, rendra dans cette affaire.

L'avocat québécois Guy Bertrand demande aux tribunaux d'émettre une injonction visant à empê-

VOIR PAGE A 10: QUÉBÉCOIS

Ces aéroports qui se vident

Montréal regarde glisser toute une industrie vers Toronto



S'il faut en croire les propos de Jacques Auger, président des Aéroports de Montréal, ce qui fut jadis la principale plaque tournante canadienne et la porte d'entrée des Européens sur l'Amérique du Nord devra se contenter de son rôle de centre aéroportuaire régional, dualité de Dorval-Mirabel oblige. En pleine stagnation au moment où le trafic passagers croît partout, et paralysé dans un *statu quo* que tous décrient, Montréal devra se contenter de voir «passer le train», qui s'en va vers Toronto. Pourtant le ministre des Affaires étrangères, André Ouellet, avait ouvert béante une porte, et ravivé l'espoir, en reconnaissant la semaine dernière l'«erreur» de Mirabel et en invitant l'administration ADM à «rationaliser l'utilisation des aéroports pour nous assurer que les

lignes aériennes ne continuent pas d'éviter Montréal à cause de la présence de deux aéroports». Mais M. Auger insiste: «On a fait nos devoirs. On a épluché nombre d'études et examiné tous les éléments de la problématique. De tout cet exercice, c'est le *statu quo* qui ressort, et nous n'entendons pas réviser cette position.»

Pendant que l'on tente ainsi de défendre la double vocation des aéroports et de se complaire dans un *statu quo* qui perpétue la problématique des correspondances, Toronto étend son emprise et poursuit son ascension au rang des plus importants «hubs» d'Amérique du Nord avec ses 21 millions de passagers. Et Montréal regarde glisser toute une industrie vers Toronto.

NOS INFORMATIONS EN PAGE C 1

Le cheval de Troie du soccer nord-américain

C'est la filière féminine qui pourrait bien assurer l'avenir américain du ballon

JEAN PICHETTE
LE DEVOIR

2. Qu'ont en commun Andre Agassi, Michael Jordan... et Carin Gabarra? De grands manufacturiers d'articles de sports misent sur chacun d'eux pour faire la promotion de leurs produits. Mais la joueuse de soccer se distingue du tennisman et du spécialiste des *dunks*: en plus de vendre des chaussures et des survêtements, cette femme est peut-être en train d'assurer les lendemains américains de la dernière Coupe du Monde de soccer masculin. Et si l'avenir du soccer nord-américain passait par la filière féminine?

Les États-Unis se targuent, à juste titre, d'accueillir chez eux les plus grandes ligues professionnelles de baseball, de hockey, de basketball et de football. Mais le sport le plus populaire de la planète, le soccer, peine à faire sa niche sur le nouveau continent. Largement tenue à l'écart de la galaxie soccer, l'Amérique semble toutefois sur le point de céder au charme de ses émissaires féminins. «S'il doit y avoir une véritable percée du soccer professionnel en Amérique du Nord, je crois qu'elle se fera du côté féminin», opine ainsi Jean Gandubert, secrétaire général de la Fédération Québécoise de Soccer-Football (FQSF).

Les publicitaires ne s'y trompent pas, qui misent de plus en plus sur les femmes pour vendre les articles nécessaires à la pratique d'un sport traditionnellement réputé être un fief masculin. Il suffit de consul-



PHOTO JACQUES GRENIER

Sonia Denoncourt, seule Canadienne arbitre de niveau FIFA.

VOIR PAGE A 10: SOCCER

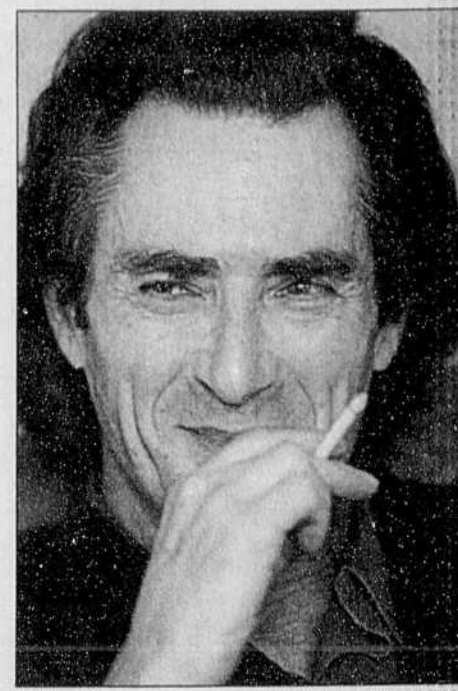


PHOTO JACQUES NADEAU

Sami Frey

L'étrange alchimie du désir

ODILE TREMBLAY
LE DEVOIR

Il a un des regards les plus intenses du cinéma français, un jeu dramatique à souhait, un passé de comédien dirigé par des réalisateurs aussi prestigieux que Godard, Rappeneau, Duras, Doillon, Sautet. Au cinéma, Sami Frey est d'abord un visage familier plutôt qu'un nom très connu du grand public. Comme si le septième art ne lui avait jamais rendu entièrement justice. Le comédien dégage un charisme que le jeune premier, beau brun d'antan, n'annonçait pourtant pas. Une finesse, une tristesse que lui ont ajoutées la vie et qui en font cet être habité et étrange qui vous scrute quand il vous parle.

Pour lui, un acteur à succès est le fruit d'une alchimie étrange, entre son talent propre et le désir qu'il inspire au public. «Quelle est l'alchimie du désir? me demande Sami Frey. Pourquoi les gens ont-ils envie de voir une tête plutôt qu'une autre à l'écran? de s'identifier à elle? d'y rêver? Il y a une part de mystère et d'injustice dans ce métier-là...»

Ça fait longtemps qu'il roule dans le paysage cinématographique et théâtral français. Lorsqu'il voit apparaître au petit écran le Sami Frey de trente ans plus jeune, il se demande qui diable se tient devant lui. Regardant ces images des années 60, il coupe parfois le son, se gratte la tête: «A quoi peut bien penser ce petit brin?», ne trouve pas la réponse. Il fut jeune premier dans les bras d'Angélique Marquise des anges, un adonis qui s'agitait dans *La Vérité* de Clouzot auprès de Brigitte Bardot, mais désormais n'arrive pas à retrouver ces «moi» enfuis. «Ça me trouble», confesse-t-il. Il se sent comme ces enfants d'aujourd'hui qui furent filmés sur vidéo depuis leur naissance, à chaque étape de leur vie. Reflets muets. «Alors que le roi lui, demeure nu.»

Il a joué dans cinquante, soixante films, déclare aimer le drame autant que la co-

VOIR PAGE A 10: FREY

PL@NÈTE

Les lecteurs du *Devoir* trouveront dès mardi prochain dans leur quotidien la page *Planète*, tout entière consacrée au monde de l'informatique: multimédia, inforoute, CD-ROM, logiciels, ordinateurs, etc. Les semaines suivantes, *Planète* paraîtra le lundi.

Le *Devoir* ne sera pas
publié le lundi
4 septembre,
jour de la Fête du Travail

INDEX

Agenda D11
Avis publics.....C6
Classées.....C9
Culture.....B1
Économie.....C1
Éditorial.....A8
Le monde.....A6
Mots croisés.....C9
Les sports.....C10

MÉTÉO

Montréal
Ensoleillé, ennuage-
ment en fin de jour-
née dimanche.
Max: 22

Québec
Ciel variable les deux
jours. Max: 21
Détails en C8

Du 5 au 10 septembre, c'est le recensement

Pour vous retrouver derrière l'isoloir
le jour du référendum, soyez chez vous.



Entre le 5 et le 10 septembre, deux recenseurs passeront chez vous pour vous inscrire sur la liste électorale qui servira, entre autres, au référendum et aux prochaines élections municipales. Les recenseurs inscriront votre nom si:

- vous avez 18 ans et plus;
- vous possédez la citoyenneté canadienne;
- vous résidez au Québec depuis au moins 6 mois dans le cas du référendum et depuis au moins 12 mois dans votre municipalité dans le cas d'une élection municipale.

DG
**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC**
Pierre-F. Côté, C.R.

1 800 461-0422

Les recenseurs vous demanderont votre prénom, votre **nom à la naissance** et votre **date de naissance**.

Pour s'assurer que vous êtes bien majeur ou que vous possédez la citoyenneté canadienne, **ils pourront vous demander des pièces d'identité**. Enfin, vous devrez signer la fiche de recensement. Les recenseurs effectueront au moins deux visites, l'une le jour, l'autre le soir. Ils seront là entre le 5 et le 10 septembre, soyez-y!

Veuillez noter qu'avant le référendum, il y aura une révision des listes électorales qui permettra aux électeurs et aux électrices qui n'ont pu s'inscrire lors du recensement de le faire.

Si vous avez des questions, appelez-nous.

1 800 461-0422
(de l'extérieur
de Québec)

528-0422
(de la région
de Québec)

ATS 1 800 537-0644
(les personnes sourdes
ou malentendantes)

LE DEVOIR

MONTREAL

Développement du parc industriel environnemental Angus

La Ville devance Ottawa et Québec

Elle injectera 3,3 millions d'ici trois ans dans l'ancienne propriété du Canadien Pacifique

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

La Ville de Montréal devance les gouvernements fédéral et provincial dans le soutien financier accordé au développement du parc industriel environnemental Angus.

Dans son programme triennal d'immobilisations (PTI) qu'elle doit présenter sous peu, l'administration municipale prévoit investir 400 000 \$ pour les trois prochaines années de même qu'une somme de 2,9 millions pour la construction de la rue Molson, entre le boulevard Saint-Joseph et la rue Rachel. C'est ce qui ressort d'un document préparé par le Service de l'urbanisme de la Ville et présenté la semaine dernière lors d'une rencontre entre les promoteurs communautaires du projet Angus et des représentants politiques et administratifs du gouvernement québécois ainsi que de la Ville.

En mars dernier, la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) Rosemont/Petite Patrie signait une entente avec le Canadien Pacifique lui permettant d'acquiescer près de la moitié du site des anciens ateliers Angus (5 millions de pieds carrés) sur une période de dix ans. Pour gérer ce qui devenait du coup un parc industriel à vocation environnementale, la CDEC a mis sur pied la Société de développement Angus (SDA), qui estime que près de 30 % de la population apte au travail de ce secteur est de Montréal est sans emploi.

Mais voilà, malgré l'enthousiasme exprimé par les gouvernements lors de la signature de l'entente, six mois

plus tard, le financement de la SDA tarde toujours. L'organisme réclame 625 000 \$ de chacun des deux gouvernements pour enclencher différentes études sectorielles et mettre en place les conditions pour attirer d'éventuelles industries.

Au Bureau fédéral de développement régional du Québec, on refuse d'indiquer si le projet reçoit un accueil favorable. Du côté de Québec, les fonctionnaires se montrent également réticents, se retranchant derrière les critères de sélection des programmes gouvernementaux.

Toutefois, le vice-premier ministre Bernard Landry, rencontré vendredi dernier, s'est dit ouvert à une implication de son gouvernement. «J'ai été très impressionné par la qualité du projet, d'une part, et par le conseil d'administration [Louis Roquet de la SDI et Bernard Lamarre de SNC-Lavalin y siègent], d'autre part. Ils m'ont convaincu que le gouvernement du Québec devait apporter une complexité totale à ce projet. Toute demande raisonnable qui nous serait faite pour favoriser ce projet sera examinée sérieusement (...) S'ils [les dirigeants de la SDA] nous proposent quelque chose demain, nous allons réagir demain», a déclaré M. Landry.

Cet engagement correspond à la volonté exprimée en mai dernier par Jacques Parizeau devant la Chambre de commerce du Montréal métropolitain d'accorder à Montréal un statut et une attention particuliers. D'ailleurs, le premier ministre avait alors annoncé la création d'une antenne montréalaise du Centre de gestion des projets, une sorte d'accélérateur pour des projets jugés prioritaires.



Les anciens ateliers Angus du Canadien Pacifique.

PHOTO ARCHIVES

Militaires en tenue de combat

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

Les quelque 450 militaires de la base de Saint-Hubert porteront uniformes et bottes de combat au cours des prochaines semaines. Cette initiative du haut commandement, qui viserait à préparer de façon adéquate les soldats à un exercice éminent, suscite cependant de vives interrogations.

Les militaires de Saint-Hubert seront convoqués au début du mois d'octobre à un exercice annuel de mise à jour des connaissances, au cours duquel ils devront notamment courir 3,2 km en uniforme et en bottes de combat, munis de leur arme. Mais avant de prendre part à cet exercice, qui aura lieu à Farnham, en Montérégie, les militaires seront autorisés à porter leur uniforme et leurs bottes sur la base, pour une période de deux semaines, à compter du 18 septembre. «Ce sont des bottes pas mal rigides, explique le capitaine

Jean Morissette, alors imaginez vous courir et faire des exercices 12 heures par jour pendant cinq jours, avec des bottes neuves.»

La directive, formulée par le colonel Gaston Côté, commandant de la base de Saint-Hubert, vise en quelque sorte à «faire casser le cuir des bottes», soutient le capitaine Morissette.

«Mais il n'est pas question de parader sur la place publique en uniforme de combat, ajoute-t-il. C'est une instruction administrative de la base qui ne touche que la base.»

A Ottawa, le porte-parole de l'opposition officielle en matière de défense nationale, Jean-Marc Jacob, a pris ces manœuvres avec un grain de sel. «C'est ridicule, fallacieux et infantin», a lancé le député du Bloc québécois.

M. Jacob refuse d'assimiler ces événements à une quelconque stratégie de provocation préférendaire. «Mais c'est carrément inhabituel et isolé, ajoute-t-il. J'ai contacté les autres bases et l'attaché politique du mi-

nistre de la Défense [David Collenette] et on m'a dit que ce n'était pas une directive générale.»

Mais à la veille du référendum sur la souveraineté et du 25^e anniversaire de la crise d'octobre 1970, cette «instruction administrative» est plutôt mal perçue.

Le député de Bourget et délégué régional de Montréal, Camille Laurin, a protesté vivement contre cette histoire de tenue vestimentaire militaire, sur les ondes de la station de radio CKAC. M. Laurin a assimilé la directive du colonel Côté à une stratégie d'intimidation préférendaire.

De son côté, la Fondation Octobre 70 a réagi «très négativement» à l'initiative prise à la base de Saint-Hubert. «On a l'impression que c'est une tentative d'intimidation pour faire peur à la population avant le référendum», estime René Bataille vice-président de l'organisme voué à la défense des droits des personnes lésées par l'application de la Loi des mesures de guerre.

EN BREF

L'APPEL D'UNE MÈRE

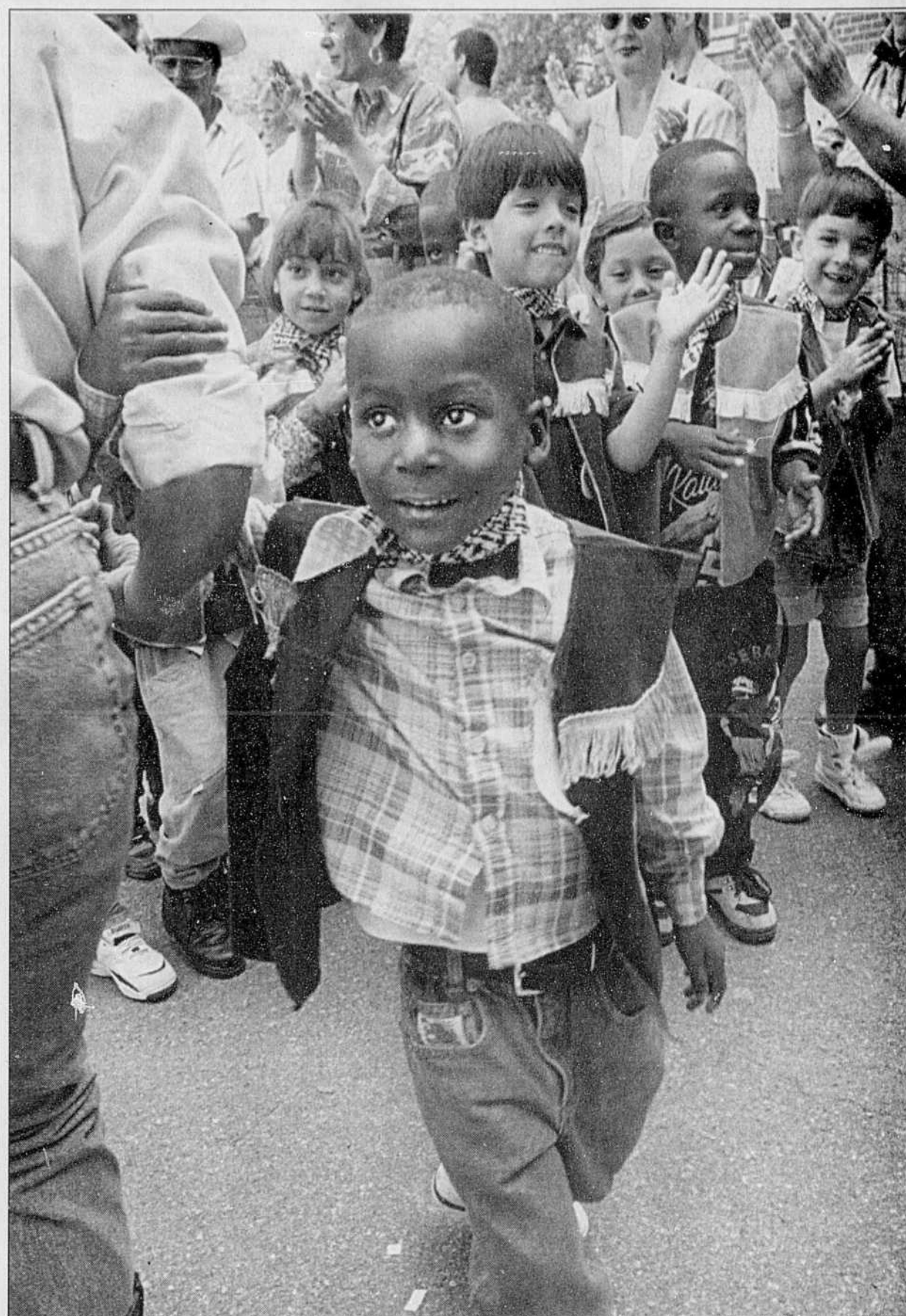
(Le Devoir) — Josée-Anne Desrochers, la mère du petit Daniel, demandé à quiconque possédant des informations sur les «assassins» de son fils de les lui communiquer le plus vite possible. Mme Desrochers a ainsi fait appel à la population au cours d'une première conférence de presse depuis la mort de son fils Daniel, décédé accidentellement au cours d'un règlement de comptes impliquant des motards. L'organisation Jeunesse au soleil a offert 15 000 \$ de récompense, réunis par des «citoyens concernés», en échange d'informations concernant cet accident. La jeune femme de 30 ans, qui a deux autres enfants, est sur le point de déménager. Elle souhaite s'engager très sérieusement dans la lutte pour une loi antigang, et présen-

ter une pétition au ministre de la Justice du Canada Allan Rock, en mars. Mme Desrochers va également présenter une requête au gouvernement du Québec contre la commercialisation des jouets de guerre.

UN SUCCÈS MONSTRE

(Le Devoir) — L'été se dérobe et l'automne s'enrobe peu à peu de son manteau coloré. Le parc d'attraction La Ronde et la Plage des îles fermeront donc boutique en cette fin de semaine de la fête du travail. Grâce à un été chaud et ensoleillé, La Ronde et la Plage ont dépassé cette année tous leurs objectifs d'achalandage. Les manèges de La Ronde, et principalement la nouvelle attraction Le Cobra, ont

permis d'attirer 1,2 million d'amateurs de sensations fortes, soit 30 000 de plus que l'année précédente. À l'autre extrémité de l'île Notre-Dame, la Plage Doré a procuré un bain de fraîcheur et de soleil à plus de 106 000 amateurs du sable chaud. Le directeur de la Société du parc des îles, Pierre Bibeau, s'est dit «extrêmement satisfait» de ces résultats.



Fête de la rentrée à saveur country, hier, à l'école à Saint-François-Solano.

PHOTO JACQUES NADEAU

Les Lucky Luke de la rentrée

PAUL CAUCHON
LE DEVOIR

Les professeurs avaient sorti leurs bottes rouges et leurs larges ceintures. Le commissaire du quartier, Jean Trottier arborait un chapeau de cow-boy. Le directeur d'école, tout de jeans vêtu, semblait tout réjoui. Et les enfants mordaient à belles dents dans leur maïs en se trémoussant à qui mieux mieux.

C'était hier midi la fête de la rentrée à l'école Saint-François-Solano, dans le quartier Rosemont à Mont-

réal, et pour l'occasion on organisait, autour d'un bingo et de la traditionnelle épluchette de blé d'Inde, une fête... country.

Les enfants se sont costumés, et, événement pour les amateurs du genre, des membres de la famille Daraïche, pionniers du country au Québec pendant deux générations, étaient venus pousser la chansonnette en pleine cour d'école (une des chanteuses de la famille, Dany Daraïche, envoie sa fille à cette école).

La plupart des écoles de Montréal organisaient cette semaine des fêtes

de rentrée, des parades, des concours de dessin, mais Saint-François-Solano à la CECM s'est distinguée avec ce projet surprenant.

Le directeur de l'école, Conrad Belleau, n'entend pas nécessairement faire de ses élèves des émules de Willy Lamothe ou de Renée Martel. «Nous cherchons éventuellement à donner un projet éducatif de type culturel à l'école, dit-il. Nous pourrions aussi organiser un concert de musique classique une autre fois.»

Pour chats seulement!

- soins dentaires complets
- soins médicaux et chirurgie
- toilettage et pension
- nourriture et articles divers

Chats Montréal

Clinique vétérinaire pour chats

Charles Bradley D.V.M.
1830, rue Sherbrooke o.
(514) 939-2287

LIBRAIRIE LE BOUQUIN

Heures d'ouverture:
lundi, mardi, mercredi: 9h à 20h,
jeudi, vendredi: 9h à 21h, samedi: 9h30 à 17h

395, Boul. Cartier, Laval

Tél.: (514) 688-6036 Fax: (514) 688-8844

Nous vendons les publications du gouvernement du Québec:

- lois, règlements
- livres administratifs, techniques
- livres d'art, etc.

Commandes téléphoniques acceptées.

CONCESSIONNAIRE DES PUBLICATIONS DU QUÉBEC

Les cours du samedi

SESSION AUTOMNE 1995

Cours d'arts plastiques pour enfants et adultes

- 12 cours de 2 heures. Coût: 90\$ par enfant.

- 12 cours de 2 h30. Coût: 115\$ par adulte.

Matériaux inclus

Début des cours: le 16 septembre 1995

Inscription: par téléphone, le 5, 6, 7 et 8 septembre 1995, de 9h à 12h au numéro: 987-3453.



Université du Québec à Montréal

À tous les participants, à tous les intéressés

Vitrine sur la poésie

Vous êtes invités à une lecture publique de quelques des 1,240 poèmes reçus dans le cadre du concours de poésie organisé par Georges Laoun Opticien.

Les trois gagnants du concours seront dévoilés durant cette soirée.

4012, rue Saint-Denis (coin Duluth)

Membres du jury

Hélène Pedneault
Denise Desautels
Mona Latif-Ghatts

Lecture des poèmes

Sylvie Legault

GEORGES LAOUN
OPTICIEN

Mercredi, le 6 septembre 1995 à 18h30

L'avenir appartient à ceux qui se tiennent debout

une évolution posturale remarquable

Journée portes ouvertes

10%

de réduction sur nos abonnements

le 7 septembre de 9 à 20 heures seulement



10 ans déjà
Gymnastique
5130, Boul. St-Louis
Bureau 200
Montréal (Qué.) H2L 1R9
274-3110

• LES ACTUALITÉS •

Les «Enfants de Duplessis» déboutés

La Cour supérieure a rejeté hier la première de six requêtes en recours collectif

STÉPHANE BAILLARGEON
LE DEVOIR ET PC

La Cour supérieure du Québec a rejeté hier une requête pour l'autorisation d'exercer un recours collectif au nom des «Enfants de Duplessis».

Le tribunal a jugé que la requête de ne satisfaisait pas à certaines conditions essentielles d'un recours collectif.

Il s'agissait d'une des six démarches du genre présentées par les Enfants de Duplessis. La décision rendue au Palais de Justice de Montréal, par le juge André Denis, pourrait avoir un impact important sur les cinq autres requêtes. Au total, les six demandes visaient sept institutions et touchaient 4000 requérants éventuels.

La requête touchée par le jugement d'hier avait été présentée par Marion Kelly au nom de toutes les jeunes filles orphelines qui avaient été placées à l'hôpital Saint-Julien-de-Saint-Ferdinand d'Halifax entre 1935

et 1964. Le recours collectif aurait visé le Procureur général du Québec et la Communauté des sœurs de la charité de Québec, propriétaire à l'époque de l'hôpital Saint-Julien-de-Saint-Ferdinand de Halifax. Aujourd'hui âgée de 62 ans, Mme Kelly a été pensionnaire de cet établissement de l'âge de 4 à 21 ans. Elle y avait été admise le 9 mars 1939.

L'une des difficultés de la requête soumise par Marion Kelly, relève le juge Denis, tient à l'absence d'une véritable cause commune pouvant réunir les différentes requérantes représentées par la demande de recours collectif.

Le juge fait remarquer que «la preuve démontre une diversité de diagnostics et de motifs d'internement qui nie toute homogénéité au groupe visé».

Citant l'arrêt Nagar contre la Ville de Montréal, découlant d'une décision du juge André Forget de la Cour d'appel, le juge Denis précise aussi que «le tribunal n'accepte pas la proposition des requérants, à l'effet qu'il suffise d'une seule question commune

pour justifier nécessairement le recours collectif.» Il note également que dans le cas présent, le seul point commun des requérants paraît être l'institutionnalisation, qui «ne constitue pas un dommage en soi».

Il précise toutefois que «chacun des membres du groupe l'a vécue d'une façon particulière, qui peut varier considérablement d'un individu à l'autre, tant au niveau des évaluations qu'à celui des traitements, des sévices, des agressions, des séquelles...».

Le magistrat suggère finalement aux requérants d'opter pour des recours individuels, même si «la tâche sera infiniment difficile» et «peut-être impossible».

D'autre part, le juge Denis souligne que la requête de Mme Kelly arrive trop tard. Le magistrat souligne que le Code civil du Bas-Canada prévoit un délai de prescription de 30 ans pour «toutes choses, droits et actions dont la prescription n'est pas autrement réglée par la loi (...)». Dans ce cas-ci, le recours survient au minimum 31 ans après les événements, le temps écoulé

depuis 1964. En ce qui a trait aux questions de responsabilité médicale, la prescription est de trois ans, rappelle le jugement.

La Communauté des sœurs de la charité de Québec a annoncé que des commentaires sur toute cette histoire seraient émis mardi prochain, lors d'une conférence de presse.

Les procureurs de la requérante ont également refusé d'émettre un commentaire sur le jugement et ont également annoncé leurs intentions de réagir au lendemain de la Fête du travail.

De son côté, l'écrivain Bruno Roy, lui-même orphelin de Duplessis, a jugé que la décision de la Cour supérieure était «profondément injuste». «On reçoit un autre coup de massue, a-t-il dit. La justice n'est pas capable de faire face à une réalité inédite. Elle n'est pas adaptée à ce genre de situation.» Le Comité des orphelins et des orphelines de Duplessis doit se réunir jeudi et prendre alors des décisions sur «les moyens pour continuer la lutte».

Le festival international de la microbrasserie, de la gastronomie et du patrimoine

Festibièrre

de Chambly



Au lieu historique
national du
Fort-Chambly
Chambly Québec

Sous la présidence
d'honneur de Monsieur

Robert Charlebois.

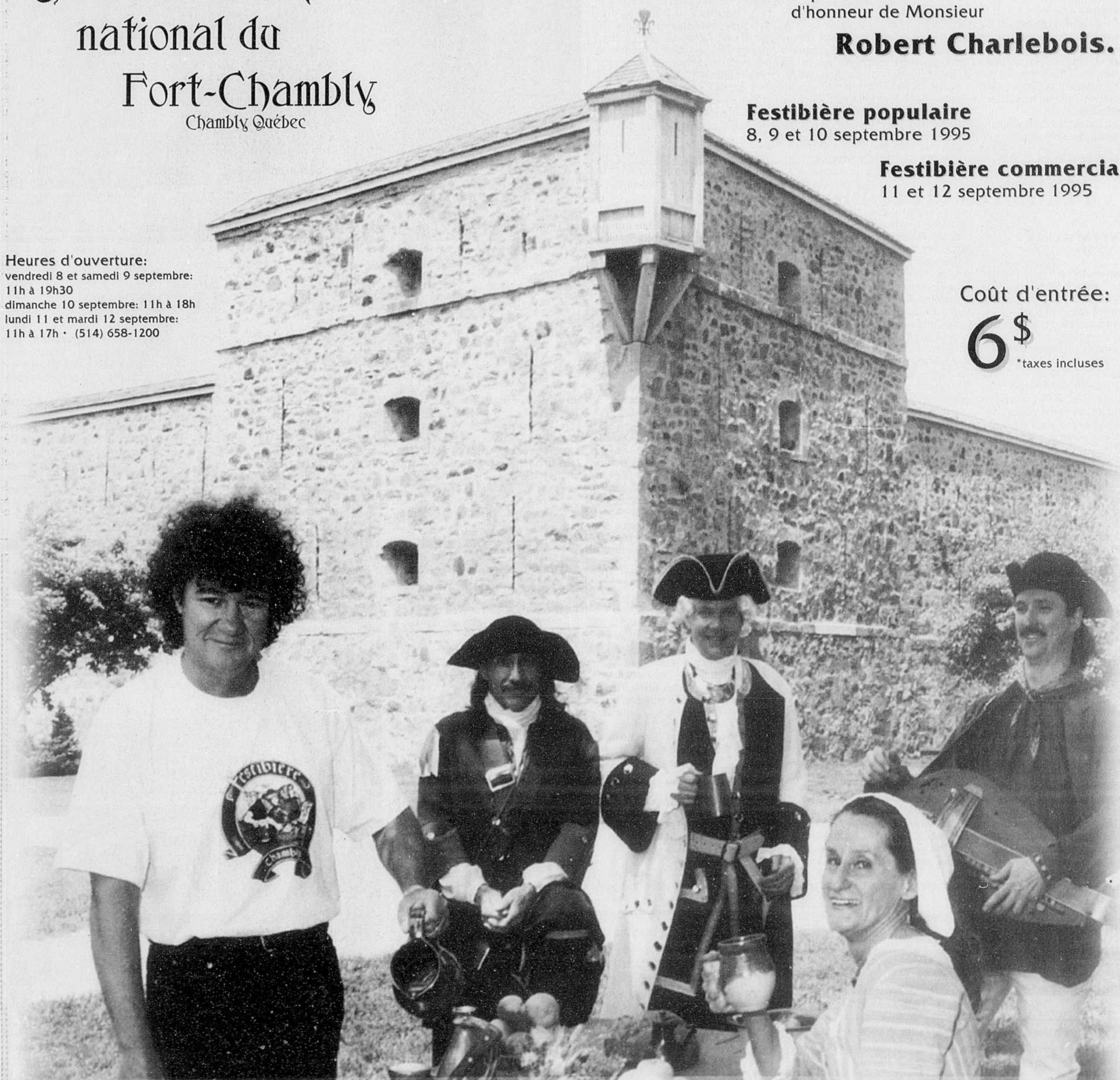
Festibièrre populaire
8, 9 et 10 septembre 1995

Festibièrre commercial
11 et 12 septembre 1995

Heures d'ouverture:
vendredi 8 et samedi 9 septembre:
11h à 19h30
dimanche 10 septembre: 11h à 18h
lundi 11 et mardi 12 septembre:
11h à 17h • (514) 658-1200

Coût d'entrée:

6\$
*taxes incluses



LE DEVOIR

Ciel 98.5

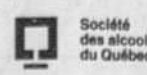
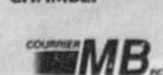
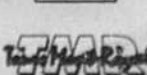
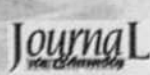


Louise BEAUDOIN



Patrimoine Canadien
Parks Canada

Québière



LE DEVOIR

ACTUALITÉS

Photo primée

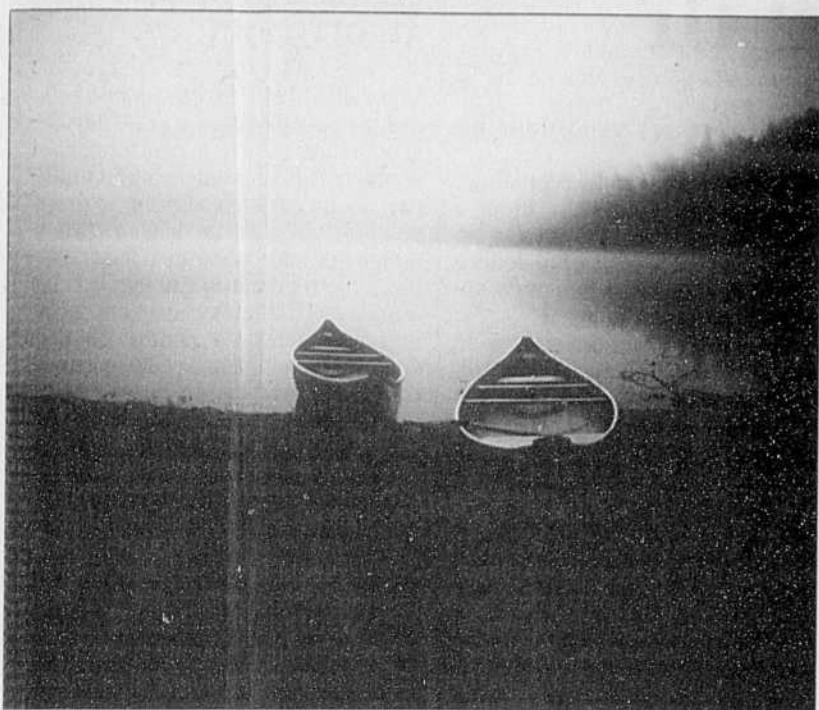


PHOTO REDGI POIRIER

LE CONCOURS annuel de photographie du Devoir a connu un vif succès encore cette année. Notre Zoom sur la nature a attiré plus de 300 participants, qui ont soumis leurs meilleurs clichés sur la fragilité, la quiétude et la magnificence de la nature; tantôt forte, tantôt éthérée. Redgi Poirier remporte le premier prix et un séjour de deux nuits au Relais et Château L'eau à la bouche de Saint-Adèle, pour La Pleine Lune de juillet sur la rivière La Diable. Jacques Garneau décroche la deuxième palme pour Un monarque butineur. Le papillon lui vaut par le fait même un bon d'achat de 400 \$ pour de l'équipement photographique chez L. L. Lozeau. Enfin, la troisième place et un bon d'achat de 250 \$ chez L. L. Lozeau reviennent à Norbert Robitaille, auteur de Lever de soleil dans les Laurentides.

Rapport sur l'état des Grands Lacs

Pauvre Saint-Laurent

LOUIS-GILLES FRANCOEUR
LE DEVOIR

Le Saint-Laurent continuera de recevoir près de la moitié de sa pollution toxique en provenance des Grands Lacs en raison des progrès plutôt timides accomplis dans cette région par les deux pays riverains.

C'est ce que révèle le rapport sur l'état des Grands Lacs, rendu public hier à Ottawa et à Toronto mais qu'Environnement Canada n'avait pas réussi à faire parvenir au Québec, où le fleuve écope de 40 % de ses toxiques en provenance des cinq lacs bordés par les États-Unis et l'Ontario.

Sur la foi du mince résumé offert aux journalistes québécois, on apprend que «l'état général de la santé humaine et le danger posé (sic) par les contaminants de l'environnement sont des facteurs qualifiés de mixtes ou, dans certains cas, en progression». En somme, la situation s'améliore pour certains toxiques mais empire pour d'autres. Les gouvernements américains et canadiens en concluent, optimistes, que la situation s'améliore globalement en raison notamment de la diminution des contaminants les plus persistants, comme les produits chlorés appartenant principalement à la famille des pesticides, et en raison de la diminution des apports d'éléments «nutritifs», captés par les usines d'épu-

ration. Mais, note le rapport, la présence de toxiques persistants dans les poissons et les goélands argentés ainsi que les concentrations de ces produits toujours présents dans l'eau recevaient la cote «mixte/en progression».

Le lac Ontario, qui déverse ses eaux dans le fleuve, demeure dans un état précaire en raison principalement des dommages infligés à ses espèces par l'urbanisation (remblayage des zones biologiques vitales) et le développement économique sous toutes ses formes. Ses contaminants proviennent principalement de la rivière Niagara. Ce lac continue d'autre part de déverser différentes espèces de saumons et de truites du Pacifique, introduites délibérément dans ces cours d'eau à des fins sportives même si ces poissons risquent de faire concurrence aux saumons atlantiques du Québec et des Maritimes.

Les lampiroies, introduites par des navires dans le lac Michigan, ont éliminé les truites autochtones et plusieurs autres espèces, comme la moule zébrée le fait autrement dans le lac Huron et d'autres. Les chercheurs sont particulièrement inquiets de l'intensification du mimétisme chimique, qui incite les harengs mâles à se désintéresser des activités de reproduction, les femelles à frayer avec leurs semblables et des poissons d'afficher de plus en plus des éléments morphologiques du sexe opposé.

EN BREF

PLAIDOYER EN FAVEUR DES ENFANTS HANDICAPÉS

(PC) — S'il existe un consensus sur le principe d'intégrer de préférence en classe standard les enfants qui ont une déficience physique ou intellectuelle, la réalité quotidienne est tout autre. Deux organismes sont venus décrire la situation hier, devant la Commission des états généraux sur l'éducation, soit la Fédération québécoise des centres de réadaptation pour les personnes présentant une déficience intellectuelle et la Fédération de la réadaptation en déficience physique du Québec. On estime à environ 30 000 le nombre d'enfants d'âge scolaire présentant une

déficience intellectuelle. Les organismes revendiquent un Plan de services individualisé pour chaque enfant avec une déficience physique, ainsi qu'une meilleure coordination entre les autorités responsables, au niveau scolaire et de la santé.

PRÉCISION

(Le Devoir) — Dans notre édition d'avant-hier, en page B 1, nous avons omis de préciser que le Saguenay comptait une seule radio privée sur la bande AM, soit CKRS. Radio-Canada est également présente sur le réseau AM au Royaume par l'entremise de CBJ. Toutes nos excuses!

Bernardo à l'ombre pour 25 ans

Il purgera simultanément deux sentences de prison à vie pour le viol et le meurtre de deux adolescentes

SUZANNE DANSEREAU
PRESSE CANADIENNE

Toronto — «Coupable». Voilà le seul mot qui a résonné neuf fois, hier, dans la salle 6-1 du Palais de Justice de Toronto, au terme du plus spectaculaire procès de l'histoire judiciaire canadienne.

Après sept heures de délibérations, les douze membres du jury ont déclaré Paul Bernardo coupable de deux chefs d'accusation de meurtre prémédité, deux chefs d'agression sexuelle grave, deux d'enlèvement et de séquestration ainsi qu'un chef de profanation de cadavre, en rapport avec la mort de Leslie Mahaffy, 14 ans, et Kristen French, 15 ans.

Il purgera ses deux sentences d'emprisonnement à vie de façon concomitante et ne sera admissible à une libération conditionnelle qu'après 25 ans. Quant aux autres sentences, elles seront fixées le 15 septembre prochain, lorsqu'on examinera également les 28 chefs d'accusations d'agressions sexuelles qui pèsent contre lui dans l'affaire du «violateur de Scarborough». Il est également question que Bernardo soit considéré comme criminel dangereux, mais rien n'a été confirmé à ce sujet hier.

Sans manifester d'émotion apparente, l'élegant comptable de 31 ans a fixé son regard d'abord sur le jury, puis sur le commis chargé de lire les chefs. Un regard vide, inexpressif.

Bernardo aurait pu s'adresser à la cour; il ne l'a pas fait. Debbie Mahaffy, la mère de l'une des victimes, s'est effondrée en larmes. Le juge Patrick Le Sage a remercié les membres du jury pour leur «courage remarquable».

Le spectacle enfin terminé dans la salle d'audience du palais de justice, il a toutefois repris dehors, où des centaines de médias et de membres du public attendaient les commentaires des avocats, de la police et des familles des victimes. Certains membres du public se sont même rués sur le véhicule qui ramenait Bernardo dans sa cellule.

L'avocat de Paul Bernardo, Me John Rosen, a d'entrée de jeu fait savoir qu'il recommanderait à son client

d'en appeler du verdict. «Nous sommes déçus mais pas surpris», a-t-il déclaré.

M^r Rosen maintient que son client n'a pas tué les deux adolescentes et que Karla Homolka, son ex-épouse avec qui Bernardo a enlevé, séquestré et agressé les deux adolescentes, était peut-être la meurtrière.

En 1993, Karla Homolka, 25 ans, a plaidé coupable d'homicide involontaire, dans le cadre d'une entente qu'elle a conclue avec la Couronne en échange de son témoignage contre Bernardo. Elle purge présentement une sentence de 12 ans. Elle deviendra admissible à une libération conditionnelle à compter de 1997.

M^r Rosen a indiqué hier que le jury au procès «aurait préféré les avoir tous les deux [Bernardo et Homolka] assis dans le box des accusés». Mais la Couronne et les familles des victimes se sont réjouies du verdict.

Satisfaction

Le procureur en chef, M^r Houlihan s'est dit heureux et satisfait. Le procès avec jury est «le meilleur système au monde», a-t-il lancé. «Ce fut un procès très juste, présidé par l'un des juges les plus brillants et expérimentés», a estimé M^r Houlihan. Quant à Bernardo, «il a eu les deux meilleurs avocats en Ontario. Il n'a pas à se plaindre», a-t-il poursuivi.

Saisis d'émotion, les parents des victimes n'ont pas voulu répondre aux questions des journalistes. Mais les pères avaient chacun préparé une déclaration qu'ils ont lue devant les caméras, pendant que leurs épouses pleuraient derrière eux, enlacées l'une contre l'autre. «C'est seulement le procès qui est terminé. Leslie [Mahaffy] ne reviendra pas», a lancé Dan Mahaffy. «Bien que nous soyons satisfaits de voir que le meurtrier sera puni, cela ne nous redonne pas notre fille (...) Kristy, tu ne peux plus être entendue, nous t'aimons», a déclaré Doug French, la voix étouffée par les sanglots.

Sexe et vidéo

Le procès de Paul Bernardo aura duré quatre mois. Ce qui le rend si singulier est le fait que Bernardo, re-



PHOTO PC

Doug et Donna French, les parents d'une des victimes de Paul Bernardo, se sont enlacés après s'être adressés aux médias à l'issue du procès.

connu comme un «sadique sexuel» et «psychopathe» par des documents psychiatriques, ait eu une complice — son épouse Karla.

Deuxième singularité: l'existence de vidéos où l'on peut notamment voir et entendre Bernardo agresser, battre et torturer les adolescentes qu'il avait transformées en esclaves sexuelles terrifiées.

Hier, tant M^r Houlihan, de la Couronne, que M^r Rosen de la défense, ont souligné la difficulté de travailler avec ces vidéos, qui ont été montrés à maintes reprises aux membres du jury. «Vu la nature des vidéos, le jury a subi de dures épreuves qu'aucun autre jury n'a eu à subir dans l'histoire du système judiciaire canadien», a avancé hier M^r Houlihan. «La chose la plus difficile pour moi fut de regarder ces vidéos», a dit de son côté M^r Rosen, l'avocat de Bernardo.

Comment le défendre?

Incidemment, lorsque M^r Rosen a loué le «courage» de son client hier, en faisant référence au fait qu'il avait accepté de témoigner alors qu'il n'y était pas obligé, plusieurs lui ont demandé comment il pouvait parler ainsi de Paul Bernardo.

GASPÉSIE ET ÎLES-DE-LA-MADELEINE

10 millions versés aux préretraités de la pêche

PRESSE CANADIENNE

Québec — Les gouvernements du Canada et du Québec se sont finalement entendus pour déga-ger environ 10 millions pour assurer la préretraite de quelque 300 pêcheurs et travailleurs d'usine de transformation de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine.

Ce sont les ministres d'État à la concertation et de l'Emploi Louise

Harel et de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation Marcel Landry qui ont annoncé la nouvelle, hier, aux intéressés.

Le Programme de transition des travailleurs des pêcheries (PTTP) est destiné aux pêcheurs et employés d'usines qui auront atteint l'âge de 55 ans le 15 mai 1995 et il remplacera la Stratégie de poisson de fond de l'Atlantique (LSPA) à compter du 1^{er} janvier 1996.

La contribution du Québec est de 30 % du coût total du programme, soit 3 millions, et celle du gouvernement fédéral de 70 %, soit 7 millions. Une part de 2 millions provient de la Société québécoise de développement de la main-d'œuvre (SQDM) et l'autre de 1 million est fournie par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

Le nouveau programme permettra

à près de 300 travailleurs âgés de 55 à 64 ans, qui doivent s'engager à quitter définitivement le secteur des pêches, de bénéficier d'une prestation mensuelle variant de 760 \$ à 1000 \$ jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge de 65 ans.

Les travailleurs admissibles bénéficieront ainsi d'un revenu stable jusqu'à l'âge de la retraite, à 65 ans, a indiqué la ministre Harel.

Un voyage dans l'univers de l'adolescence, de l'apprentissage et de l'enseignement

L'UQAR
un fleuve
de différences

L'Université du Québec à Rimouski vous offre une série de cours à distance en éducation contemporaine. La réussite de dix cours vous permettra d'obtenir un diplôme de certificat de premier cycle en sciences de l'éducation.

Les deux cours offerts à l'automne 1995 sont :

- Psychologie de l'adolescence
- Théories de l'apprentissage et stratégies d'enseignement

Pour toute information sur les cours médiatisés en éducation contemporaine, communiquez avec le secrétariat des cours médiatisés. Appelez-nous dès maintenant :

1-800-511-EDUC
1-800-511-3382

Date limite d'inscription :
18 septembre 1995

Université
du Québec
à Rimouski

marie-claire
séguin
présence

Paul Klopstock, piano
Marie-Claude Simard, violoncelle

THÉÂTRE LA LICORNE
DU 13 AU 16 ET DU 20 AU 23 SEPTEMBRE À 20 HRES

RÉSERVATIONS: (514) 523-2246
THÉÂTRE LA LICORNE, 4559 ave. Papineau, Montréal

7 SUR 7
Dimanche à 19 h 30

**RENTREE AVEC BRIO
POUR ANNE SINCLAIR
AVEC GUY BEDOS ET
CLAUDE BRASSEUR.**

TV5

• LE DEVOIR •

LE MONDE

La situation en Bosnie-Herzégovine

L'OTAN cesse le tir

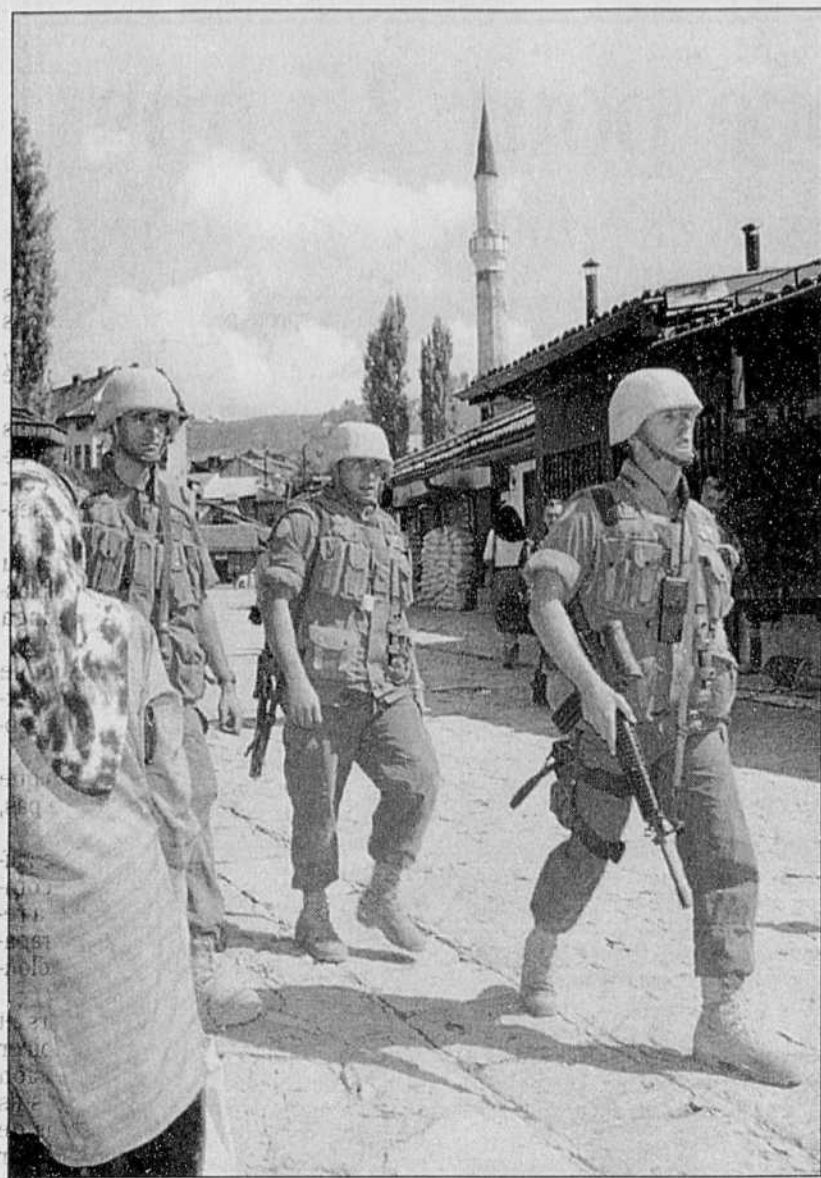


PHOTO AP

Trois Casques bleus canadiens étaient en permission hier dans la vieille ville de Sarajevo.

Sarajevo (Reuter) — L'OTAN a suspendu provisoirement hier ses raids aériens contre des positions tenues par les séparatistes serbes au troisième jour de l'opération «Force déléguée», mais cette décision n'a pas empêché la Force de réaction rapide d'ouvrir le feu.

Initialement conçue comme riposte au carnage de la rue Titova, à Sarajevo, l'intervention de l'OTAN a permis une avancée «immensément importante» sur le front diplomatique selon le négociateur américain Richard Holbrooke qui a rencontré à Belgrade le président serbe Slobodan Milosevic.

Annoncée par le ministre bosnien des Affaires étrangères, Muhamed Sacirbey, puis confirmée par l'OTAN tant à Bruxelles qu'à Naples où est basé le commandement pour le flanc sud en charge de l'opération «Force déléguée», la suspension provisoire des frappes aériennes est entrée en vigueur en milieu de journée.

Les derniers bombardements effectués par des avions de l'alliance ont frappé vendredi à l'aube des cibles proches de Pale, la «capitale» des Serbes de Bosnie.

Mais la décision de l'OTAN n'a pas empêché l'artillerie de la Force de réaction rapide (FRR) stationnée sur les pentes du mont Igman (ouest de Sarajevo) d'ouvrir le feu à deux reprises sur des positions bosno-

Des canons français de 155 mm ont tiré 24 obus en riposte contre une batterie de mortier serbe de Vogosca, au nord de la capitale bosnienne, qui avait ouvert le feu, a déclaré le commandant Sochacki, porte-parole de la FORPRONU.

L'attaque française, qui a duré moins de dix minutes, a été suivie par un bombardement des canons de 105 mm de la composante britannique de la FRR orientée cette fois contre une batterie de missiles SAM-6 déployée dans la caserne de Lukavica, l'un des principaux cantonnements des forces séparatistes dans le secteur serbe de Sarajevo.

Peu après l'annonce de la suspension des frappes, les Nations unies ont annoncé par ailleurs que le général Bernard Janvier, commandant des forces de l'ONU en ex-Yougoslavie, devait rencontrer le général Ratko Mladic, commandant des forces séparatistes serbes.

Leurs entretiens ont débuté dans la ville de Zvornik, à la frontière de la Bosnie et de la Serbie. L'ONU exige de l'état-major de Pale qu'il procède au retrait des pièces d'artillerie lourde déployée à l'intérieur de la zone d'exclusion de 20 km établie en 1994 autour de Sarajevo.

Les Serbes de Pale n'ont encore donné aucune réponse formelle. Mais le ministre grec de la Défense, Gerasimos Arsenis, a affirmé hier que «le général Mladic est d'accord

pour se plier aux conditions de l'ONU».

Pour le gouvernement bosniaque, les Nations unies chercheraient à ménager ainsi une porte de sortie pour les Serbes. Et Sarajevo redoutait que la suspension des raids aériens ne devienne définitive.

Initialement présentée comme la riposte de la communauté internationale au carnage de la rue Titova, à Sarajevo — un obus de mortier tiré par les forces serbes a tué lundi 37 personnes —, l'intervention de l'OTAN appuyée par la FRR s'est imposée dans le champ diplomatique.

En favorisant la création d'une équipe de négociateurs représentant et Belgrade, et Pale, elle a permis une avancée «immensément importante» des négociations selon l'expression de l'émissaire américain Richard Holbrooke.

On est par ailleurs toujours sans nouvelles des deux pilotes français qui se sont éjectés mercredi de leur Mirage en perdition au-dessus de territoires sous contrôle serbe.

La plus grande confusion entoure également le sort des cinq observateurs de l'Union européenne — trois Espagnols, un Irlandais et un Néerlandais — portés disparus depuis lundi. Hier soir, les cinq hommes étaient toujours aux mains des Serbes à Visegrad, à une quinzaine de km de la frontière entre la Serbie et la Bosnie.

E N B R E F

ZEDILLO APPELLE AU DIALOGUE

Mexico (AFP) — Le président mexicain Ernesto Zedillo a appelé hier à la poursuite du dialogue au Chiapas et annoncé qu'il proposerait prochainement un projet de «Loi sur le droit des Indiens», dans un discours prononcé devant le Congrès. «Il est temps de redéfinir une nouvelle relation entre l'Etat mexicain et les communautés indiennes, pour qu'elles soient protagonistes de leur propre développement, dans le cadre de la constitution», a souligné le président, qui n'a cependant pas détaillé le contenu de ce projet de loi. Cette initiative du président intervient quatre jours avant la sixième réunion gouvernement-guérilla, prévue le 5 septembre dans le village de San Andres Larrainzar (Chiapas), siège du dialogue pour la paix entamé le 20 avril dernier. Depuis le début des pourparlers, les deux parties ont tenu cinq rencontres, mais sont toujours dans l'impasse.

BARDOT AU SECOURS DES OISEAUX LIBANAIS

Beyrouth (Reuter) — L'ancienne actrice française convertie dans la défense des animaux, Brigitte Bardot, s'est adressée hier au président libanais Elias Hraoui pour lui demander de s'opposer à la levée de l'interdiction de chasser des oiseaux en voie d'extinction. Dans une lettre ouverte au président, elle souligne que la levée de cette interdiction et l'ouverture de la saison de la chasse, le 15 septembre, déclencherait de nouveaux «massacres» de la faune libanaise. Elle a ajouté que les chasseurs abattent des oiseaux chanteurs — mets de choix de la cuisine libanaise — et tirent indifféremment sur tout ce qui bouge. «Des animaux aussi utiles que les chauves-souris sont massacrés la nuit, pour le plaisir», ajoute-t-elle. «J'en appelle à votre autorité et votre humanité pour faire respecter une armistice afin que votre faune, déjà pillée, échappe à la destruction», conclut Brigitte Bardot dans sa lettre.

SUÈDE: BUDGET MILITAIRE RÉDUIT

Stockholm (AFP) — Le ministère suédois de la Défense a annoncé hier un projet de réduction budgétaire de quatre milliards de couronnes (548 millions \$) jusqu'en 2001, soit 10 % du budget actuel réservé à ce secteur. Ces diminutions, calculées par une commission ministérielle budgétaire, ont été transmises hier au ministre de la Défense Thage G. Petersson, qui les présentera au parlement au cours de l'automne. La commission prévoit une réduction importante des moyens militaires suédois. L'armée de terre passerait de 16 à 12 brigades, l'armée de l'air de 16 à 12 divisions aériennes, les bâtiments de la marine côtière seraient réduits de 30 à 20 unités, alors que le nombre de sous-marins passerait de 12 à 7. La commission propose aussi une réduction de 3500 à 4000 militaires professionnels (officiers et employés civils), ainsi qu'un nouveau service militaire d'une durée écourtée à trois mois. Le budget de la défense suédoise s'est élevé à 40 milliards de couronnes (5,48 milliards \$) au cours de l'exercice 1994-95.

NOUVEAUX COMBATS À MOGADISCIO

Mogadiscio (AFP) — Au moins neuf personnes, dont six enfants, ont été tuées et 11 blessées hier dans le sud de Mogadiscio au cours de nouveaux affrontements armés violents entre partisans des deux principaux chefs de guerre somaliens, le général Mohamed Farah Aidid et Ali Madhi Mohamed. Selon des témoins, cinq enfants ont été tués par un obus qui est tombé près d'une aire de jeu pour enfants dans le quartier de Bermuda que les deux chefs de guerre se disputent. Les affrontements avaient commencé de manière sporadique jeudi et se sont poursuivis plus violemment hier par des échanges de tirs de mortier entre les miliciens qui défendent leurs positions qu'ils tiennent depuis le dernier cessez-le-feu entré en vigueur mardi dernier. Les combats d'hier, que des habitants du district de Waberi, dans le quartier de Bermuda, ont qualifié de «barbares», sont moins violents que ceux du dernier week-end qui avaient fait plusieurs dizaines de morts et une centaine de blessés, selon des sources hospitalières. Aucune des deux factions rivales n'a expliqué les raisons de la reprise des combats. Le général Aidid, qui tient l'essentiel du sud de Mogadiscio, et son rival du nord de la capitale somalienne, Ali Madhi, avaient commencé à se battre pour la prise du pouvoir en novembre 1991, quelques mois après la chute de l'ancien dictateur Mohamed Siad Barre.

Les factions bosniaques vont se voir à Genève

Sarajevo (Reuter) — Les ministres des Affaires étrangères de Bosnie, de Croatie et de Yougoslavie (réduite à la Serbie et au Monténégro) se réuniront en fin de semaine prochaine à Genève pour tenter de trouver une solution au conflit.

L'annonce en a été faite conjointement par les Nations unies et par la télévision de Belgrade, à la suite de la rencontre entre le président serbe Slobodan Milosevic et l'émissaire américain Richard Holbrooke.

La réunion de Genève aura pour but de préparer une conférence internationale sur la paix dans la région, a précisé un communiqué officiel du bureau du président serbe Slobodan Milosevic.

«Le but de la réunion (de Genève) sera de développer les principes de base (...) permettant des négociations intensives en vue d'un accord de paix», a déclaré de son côté Nicholas Burns, porte-parole du département d'Etat américain.

Richard Holbrooke, qui a mené sans répit les négociations américaines pour tenter d'imposer le plan de paix des États-Unis pour la région, a précisé que cette réunion se tiendrait sous les auspices

du groupe de contact — États-Unis, Grande-Bretagne, France, Allemagne, Russie.

«Nous espérons que cela changera la dynamique de guerre en dynamique de paix», a-t-il déclaré. «Ce n'est pas la fin du processus, ce n'est que le commencement», a-t-il ajouté, avant de rejoindre le président Milosevic pour continuer les discussions.

Avec un mélange d'excitation et de prudence, il a déclaré que les principales difficultés restaient à venir, mais que l'initiative américaine avait permis de faire une avancée importante.

«Les tout petits pas qui sont accomplis en ce moment, et qui s'éloignent indéniablement de la guerre et vont vers un espoir de paix, sont la preuve que nous sommes sur la bonne piste», a-t-il dit.

Il a ajouté que le sous-secrétaire d'Etat américain Strobe Talbott s'était entretenu hier avec le ministre russe des Affaires étrangères Andrei Kozyrev, et que celui-ci avait exprimé son soutien à la conférence de Genève.

«C'est un pas en avant positif, mais il reste beaucoup à faire», a déclaré le président Clinton, qui commentait la nouvelle de-

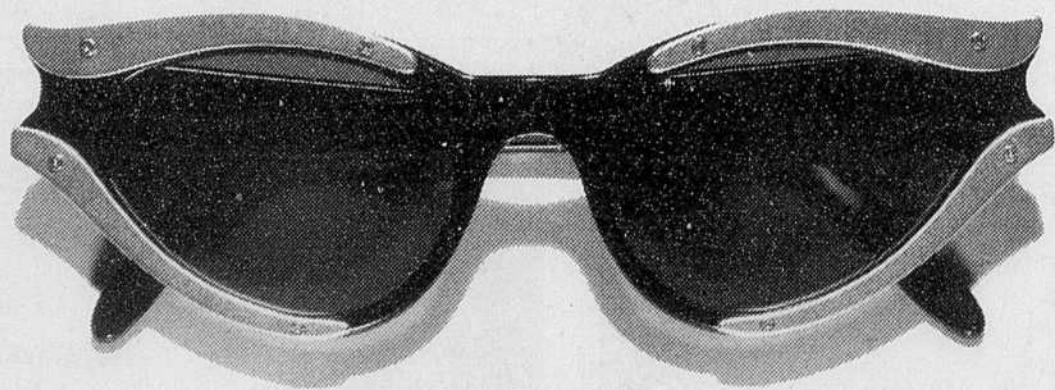
puis Hawaii, où il assistait aux cérémonies commémorant la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Jeudi déjà, Richard Holbrooke avait obtenu une avancée «immensément importante», selon ses propres termes, avec la création d'une équipe de négociateurs représentant à la fois Belgrade et Pale.

«La priorité numéro un en Bosnie et la question numéro un, c'est la carte», a déclaré le secrétaire d'Etat adjoint avant sa rencontre avec Milosevic.

«Chacun a accepté le partage 51 %-49 %, mais personne n'a la même interprétation de ce 51-49», a-t-il ajouté en évoquant le plan de partage proposé en 1994 par le Groupe de contact attribuant 51 % du territoire de la Bosnie à l'ensemble croato-bosniaque et 49 % aux séparatistes serbes.

Richard Holbrooke rencontrera aujourd'hui des représentants du gouvernement russe en plus de sa réunion à Bonn avec les représentants du groupe de contact et de sa participation à une réunion de l'OTAN à Bruxelles.



NOUS POUVONS VOUS EN FAIRE VOIR DE TOUTES LES COULEURS

POUR VOIR OU SE FAIRE VOIR, FIEZ-VOUS AUX APPARENCES DU SQUARE

Ne cherchez pas plus loin. Du prêt-à-porter à la haute couture, le Square vous en met plein la vue. Voyez les créations de Paris, New York et Milan au coeur de Westmount. Ceci en plus des bijoux, des cadeaux et d'une variété de services utiles. Venez donc jeter un coup d'oeil au Square, vous aimerez notre vision des choses.

POUR LE LOOK • POUR LA VUE



WESTMOUNT SQUARE

STATIONNEMENT GRATUIT PENDANT DEUX HEURES AVEC TOUT ACHAT DE 15 \$ OU PLUS.

COURS DE VIOLON

MAITRE SEVADJIAN

Petits et grands dès l'âge de 3 ans et adultes de tout âge.

335-1798

GOETHE-INSTITUT

L'ALLEMAND, ÇA S'APPREND. JA!

NOTRE SESSIONS D'AUTOMNE DÉBUTERA LE 5 SEPTEMBRE 1995

Un vaste choix de cours: Cours de langue réguliers et accélérés, cours de lecture, de conversation, de grammaire, d'allemand pour les affaires, de la civilisation allemande et de l'actualité politique.

Classes de jour et de soir

INSCRIPTIONS DE 9H À 18H.

Renseignements au 499-0159 ou 499-0918

GOETHE-INSTITUT MONTRÉAL

418, rue Sherbrooke Est (près de Saint-Denis) Métro Sherbrooke, Montréal H2L 1J6

Lufthansa

La ligne aérienne officielle du Goethe-Institut.

LE MONDE

La flottille de la démocratie

Les exilés cubains défient La Havane

Washington (AFP) — Une flottille d'exilés cubains vivant aux États-Unis, dont une fille de Fidel Castro, partira aujourd'hui de Miami pour manifester face aux côtes cubaines contre l'absence de libertés sur l'île, malgré les avertissements de La Havane de couler toute embarcation qui violerait ses eaux territoriales.

Washington a déclaré comprendre les avertissements cubains et a alerté les organisateurs de la flottille sur les risques de l'opération.

Les organisateurs n'ont pu préciser jeudi le nombre de bateaux participants, car «les inscriptions continuent à arriver», mais d'autres sources de la communauté cubaine ont estimé que la flottille «dépassera les 30 embarcations».

Selon les exilés, qui cherchent à inciter les habitants de l'île à réaliser des «actes de désobéissance civile», il s'agit d'une manifestation pacifique, mais le département d'État a exprimé son inquiétude.

«Nous sommes conscients que cette stratégie est dangereuse, qu'il va y avoir des pertes», a reconnu l'un des organisateurs, Luis Felipe Rojas, secrétaire de la Commission nationale cubaine.

Le gouvernement américain a convoqué les organisateurs de la flottille pour les alerter sur les risques encourus s'ils ne respectent pas la souveraineté cubaine, leur recommandant d'agir avec «modération».

Washington a également demandé à Cuba de donner des preuves de toute la «modération et la discrétion» possible «dans le traitement de ces faits».

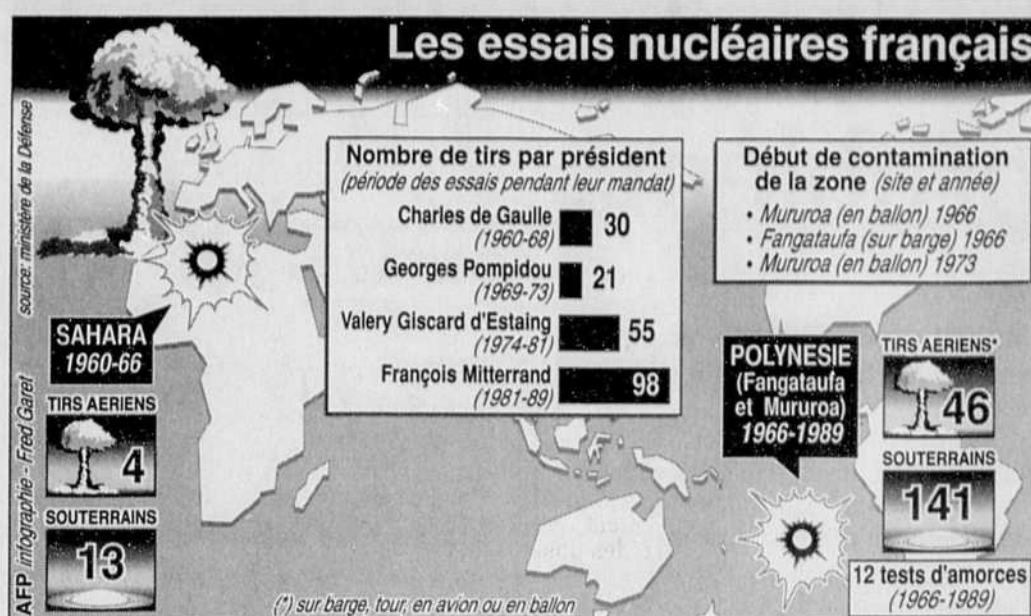
Le département d'État a averti les exilés que sa capacité pour les aider et obtenir la libération de ceux qui seraient mêlés à des actions illégales à l'intérieur du territoire cubain «peut être très limitée».

L'un des organisateurs de la «flottille de la démocratie», Ramon Raul Sanchez, a affirmé que les bateaux s'arrêteront à la limite des eaux territoriales des 12 milles, face aux côtes cubaines, mais n'a pas écarté la possibilité d'envoyer au-delà des embarcations à moteur.

«Nous y allons de manière pacifique et je ne crois pas qu'il y aura d'affrontement. Je suis très heureuse de participer à cette flottille. Il existe une espèce d'harmonie entre nous. Je crois que c'est la première fois que tous (les exilés cubains), nous sommes d'accord pour faire quelque chose», a affirmé Alina Fernandez, fille de Fidel Castro exilée depuis 1993 à Atlanta.

De son côté, la Fondation nationale cubano-américaine a apporté jeudi son soutien à la flottille qui «défiara les menaces proférées par le régime castriste, apportant de nouveau un message de fraternité au peuple de l'île réduit en esclavage».

Redoutant des actions d'intimidation des douaniers américains, les représentants républicains de la Floride, Ileana Ros-Lehtinen et Lincoln Diaz-Balart, ont dénoncé certaine «pressions» contre les organisateurs de la flottille et ont demandé au directeur des Douanes des États-Unis, Lynn Gordon, d'ordonner aux fonctionnaires sous ses ordres de «ne pas intervenir contre la flottille».



Des commandos français font échec à Greenpeace

Papeete (Reuter) — La marine française a arraisonné hier deux navires de Greenpeace près de l'atoll de Mururoa et intercepté plusieurs Zodiac de l'organisation écologiste qui avaient pénétré dans le lagon, site des essais nucléaires dans le Pacifique.

Cette nouvelle épreuve de force entre militaires français et militants écologistes est intervenue au premier jour de la période retenue par la France pour une nouvelle série d'essais nucléaires, sept ou huit, qui s'étaleront jusqu'au mois de mai.

L'arraisonnement des deux navires de Greenpeace, qui seront remorqués dans un port français, compromet la poursuite de la campagne antinucléaire de l'organisation.

Greenpeace a cependant juré de poursuivre son action. «Ce n'est pas la démonstration de force qu'a voulu faire l'armée française qui va faire taire les protestations de millions de gens à travers le monde», a déclaré un de ses porte-parole, Arnaud Apoteker.

«Nous, nous continuons notre action de protestation contre les essais», a-t-il ajouté.

Le *Rainbow Warrior*, «navire-amiral» des écologistes, avait pénétré en début de matinée dans la zone d'exclusion des 12 milles décrétée par les autorités françaises autour de l'atoll.

Les écologistes avaient lancé une

dizaine de Zodiac vers Mururoa. Neuf ont pu pénétrer dans le lagon où ils ont été interceptés. Le 10e a été capturé à l'extérieur du lagon.

Deux plongeurs qui avaient atteint une «barge non opérationnelle» dans le lagon ont été arrêtés.

Parallèlement, des commandos de la marine, le visage noir, vêtus de noir, sans armes et sans gaz lacrymogènes, prenaient d'assaut le *Rainbow Warrior II*.

Cette intervention n'a pas fait de blessés. Les commandos français ont dû percer un trou dans le pont du navire pour accéder à la salle des machines et stopper le bâtiment.

Les commandos français qui ont pris d'assaut le *Rainbow Warrior* avaient le visage noir, a raconté à Reuter Télévision une porte-parole de l'organisation.

«Ils ont accroché une échelle, ils sont maintenant six ou huit à bord», a déclaré Stephanie Mills, jointe par téléphone satellite sur le navire-amiral de Greenpeace.

Calmement, cette militante néo-zélandaise a décrit l'opération en cours. «L'un d'entre eux se trouve sur le pont et ordonne à tout le monde de s'asseoir».

Stephanie Mills, qui se trouvait dans la cabine radio du bateau, a ajouté que les commandos semblaient tenir des «sortes de canettes» et ont ordonné à toutes les personnes présentes de reculer.

Juste avant que la conversation téléphonique ne soit brutalement interrompue, elle a expliqué que certains des militaires frappaient sur les vitres du bateau.

Quelques heures plus tard, à l'extérieur de la zone d'exclusion, d'autres commandos hélicoptères prenaient le contrôle du *MV Greenpeace*, autre bâtiment écologiste servant notamment de base à un hélicoptère de l'organisation qui avait, lui, violé la zone d'exclusion.

On ignore toujours quand la France effectuera son premier essai. Dans les milieux officiels français, on dit que cet essai «n'était pas prévu» hier.

Un responsable du Commissariat à l'énergie atomique (CEA) a jugé peu probable qu'un essai ait lieu au cours du week-end.

À Paris, la police a brièvement interpellé dans la matinée 260 manifestants qui tentaient de former une chaîne humaine entre la Seine et le palais de l'Élysée pour y porter cinq millions de signatures recueillies sur une pétition contre les essais nucléaires.

Tous les manifestants, sauf deux, ont été relâchés. L'un des deux militants encore retenus était en possession d'une arme.

Au Japon, le ministre des Finances Masayoshi Takemura a quitté Tokyo pour Tahiti, où il prendra part à titre personnel aux protestations contre les essais français.

Après la purge au sein du gouvernement rwandais

L'espoir a déserté les réfugiés hutus au Zaïre

Goma (AFP) — Le limogeage à Kigali de ministres hutus modérés est interprété par les réfugiés hutus au Zaïre, encore sous le choc des récentes expulsions, comme une preuve supplémentaire de l'impossibilité d'un retour pacifique au Rwanda.

Paralysés par l'emprise de leurs leaders traditionnels dans les camps d'un côté et par la peur de ce qui les attend en cas de retour au Rwanda de l'autre, des centaines de milliers de réfugiés sont dans un désespoir passif.

Gratien M. et ses amis sirotent des bières chaudes au comptoir d'une buvette construite en bois et bâches plastiques bleues du HCR, au cœur du camp de Mugunga (140 000 personnes à l'est de Goma).

«C'est clair», assure cet ancien étudiant en économie de 25 ans, «le FPR tue les réfugiés qui rentrent et (l'ex-)premier ministre Faustin Twagiramungu n'a plus accepté de diriger un gouvernement qui tue».

«Nous savons bien qu'au Rwanda il y a les prisons que l'on montre aux Blancs et celles que l'on ne montre pas, qui sont des abattoirs», ajoute-t-il.

Après l'expulsion la semaine dernière par l'armée zairoise d'environ 12 000 réfugiés rwandais, le Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) a repris, sans succès pour l'instant, son programme de rapatriement, qui n'attire guère plus d'une centaine de volontaires par jour.

«Cette opération se heurte à un mur de rumeurs et le limogeage des ministres hutus n'a fait qu'empirer les choses», explique Vincent Faver, chef de mission de Médecins sans frontières-Hollande à Goma. «Je suis un peu désespéré. Chaque fois que nous tentons de leur apporter des informations fiables, factuelles, sur les conditions du retour, ils les rejettent. Il n'y a rien à faire».

Un ami de Gratien, qui ne veut même pas révéler son prénom, affirme avoir recueilli le témoignage d'un expulsé qui s'est échappé et a regagné le Zaïre.

«À la frontière, cela se passe bien», raconte-t-il. «Mais dans le camp de Nkamira, un peu plus loin, on fait des petits signes sur le front ou les joues de tous les hommes jeunes. Et plus loin, aux barrages de l'armée, ils sont emmenés, tués et enterrés».

Les témoignages de seconde main de «rescapés» abondent, mais quand on demande à leur parler en personne, ils ne sont pas disponibles. Celui que l'on affirmait «horriblement mutilé» est «sorti faire une course».

«Nos équipes dans différents camps ont essayé d'aller les voir pour les soigner, pas moyen d'en trouver un», précise Vincent Faver.

Mais la véracité des rumeurs importe peu; tout le monde y croit dur comme fer.

Pour que le Québec respire à pleins poumons

Merck Frosst n'est pas devenue la plus grande compagnie pharmaceutique en copiant des médicaments existants. Elle est parvenue à une telle réussite en cherchant, innovant et découvrant. Chez Merck Frosst, 200 chercheurs, dont la plupart sont diplômés des universités canadiennes, tentent jour après jour de trouver de nouveaux traitements qui amélioreront la santé et la qualité de vie de la population.

Ce processus exige temps et argent. Il aura fallu 12 ans de recherches et des centaines de millions de dollars pour finalement mettre au point un nouveau traitement pour l'asthme. Cet engagement inébranlable envers la recherche fait en sorte que non seulement la santé des Québécois et Québécoises, mais aussi l'économie de la province sortent gagnantes.

Merck Frosst croit que seule la recherche pourra apporter réponse aux maladies comme le cancer, la maladie d'Alzheimer ou le sida. C'est pourquoi nos scientifiques travaillent déjà sur de tels projets. Ces travaux ont récemment mené à la découverte de l'enzyme responsable du suicide cellulaire. Cette nouvelle a fait le tour du globe et a permis au Québec de se distinguer encore une fois au sein de la communauté scientifique.

Tous ces travaux de recherche prennent place à nos laboratoires situés en banlieue de Montréal. D'une superficie de 188 000 pieds carrés, le Centre de recherche thérapeutique Merck Frosst, inauguré en 1991, est le plus grand du genre au pays. Cette année, des travaux de modernisation et d'agrandissement seront menés au coût de 10 millions de dollars dans le secteur des laboratoires.

C'est ainsi que Merck Frosst aide le Québec à respirer à pleins poumons.



MERCK FROSST
Merck Frosst Canada Inc., Kirkland, Québec

Au cœur de la recherche pharmaceutique

É D I T O R I A L

Un scénario à problème

Lise Bissonnette

Les États généraux de l'éducation passent actuellement par Montréal, où défilent les organismes nationaux. Leurs mémoires s'empilent derrière ceux des organismes régionaux et il n'y a de limpide, pour l'instant, que la difficulté d'une telle formule d'examen du système scolaire.

Quand les commissaires auront entendu les associations étudiantes, en début d'automne, la première phase de leurs travaux sera terminée. Ils devraient alors, en principe, produire un document qui soit un état de la situation, un diagnostic en vue de la seconde phase, une tout aussi épuisante série d'audiences qui devraient produire les remèdes. Comme dans la vraie vie,

le scénario a connu des ratés. La majorité des groupes qui se sont présentés aux audiences ont ignoré cette belle démarche logique pour passer à la deuxième phase, et proposer déjà les corrections aux maux du système. Au lieu d'un exposé des faits, on a eu le plus souvent droit au mieux à des suggestions intéressantes, au pire aux bulles doctrinaires qu'affectionnent tant de groupes de pression.

Pour compliquer encore plus la tâche des commissaires, le ministre de l'Éducation, Jean Garon, tient ses propres États généraux en jouant lui-même le rôle du témoin et du commissaire. Sous un mode expérimental mais néanmoins créateur de précédents, il donne ici le feu vert à une nouvelle approche d'enseignement professionnel, là à des écoles «municipales» qui échappent à l'encadrement des commissions scolaires et là encore à un modèle inédit d'école secondaire, «intermédiaire». Il a son idée toute faite sur la nécessité de soumettre l'enseignement universitaire aux desiderata des entreprises. Et avant même que les États généraux se soient intéressés à l'éducation et aux nouvelles technologies, le premier ministre, M. Parizeau, annonçait que toutes les écoles du Québec seraient branchées d'ici trois ans sur une information dont on ignore encore non seulement le contenu éducatif mais aussi la langue qu'on y parlera.

Certes, il n'est pas question que le ministère s'abaisse durant de longs mois pour cause d'États généraux, ni que le gouvernement cesse de gouverner et de réfléchir, mais ces décisions qui modifient à hue et à dia certains éléments du système, comme

maints observateurs du milieu scolaire s'en inquiètent, présument des conclusions des États généraux. On n'en voudra pour preuve que le débat sur les commissions scolaires, l'un des plus vifs depuis le début des audiences. Faut-il les abolir, les renforcer au nom de la régionalisation, ou encore les intégrer à des autorités régionales à vocation plus large? Le ministre a plusieurs fois fait fi de leur autorité, il a notamment créé des écoles autonomes dans certains villages où les commissions scolaires estimaient ne plus pouvoir offrir de services d'enseignement à un coût raisonnable. M. Garon pourrait avoir raison de contester l'autorité sinon l'existence même des commissions scolaires qui ont souvent été un frein aux réformes et parfois carrément une nuisance publique comme c'est le cas, désespérant, avec la Commission des écoles catholiques de Montréal. Mais il y a là une structure héritée de l'histoire qui, sans être intangible, doit faire l'objet de questions ordonnées plutôt que d'interventions au hasard.

Les États
généraux doivent
intégrer
une démarche
d'enquête.

Ce qui renvoie au problème principal des États généraux, celui d'une réflexion qui ne peut que se passer d'importants travaux de recherche. La première phase des audiences devait décrire la situation, colliger des faits, elle n'aura réussi au mieux qu'à refléter les perceptions subjectives. Et comme chacun y est déjà allé de ses ordonnances, la deuxième phase sera une répétition de la première et ne s'appuiera toujours que sur ces perceptions plutôt que sur un corpus de connaissances étayées. Il manque, aux États généraux, un important programme d'enquête et de recherche qui ne peut, par définition, être laissé aux groupes qui viennent à un plaider leur bout de cause. Les États généraux doivent déboucher sur une réforme, qui ne saurait se dessiner à partir des seuls instincts, ceux du ministre ou ceux des groupes intéressés, où dominent les plus forts.

Avant de s'enfoncer plus avant dans la répétition du concert des doléances, les commissaires des États généraux devraient revoir leurs méthodes, prendre le temps d'y consacrer une session de réflexion. Elle serait plus utile que plusieurs de leurs séances, passées, présentes, futures.

Des recenseurs, pas des censeurs

Gilles Lesage

Le recensement des électeurs du Québec a lieu de mardi à dimanche prochain. Cet exercice, d'habitude banal, prend cette année un relief particulier. C'est le dernier du genre, effectué de porte à porte. La liste qui en résultera servira à établir la liste électorale permanente et informatisée, telle que prévue par la loi adoptée en juin par l'Assemblée nationale. La même liste sera utilisée pour les élections municipales du 5 novembre, ainsi que pour le référendum prévu pour la fin d'octobre.

Pour avoir le droit de vote, il faut être inscrit sur la liste de la section de vote où se trouve son domicile ou sa résidence principale; et pour être inscrit sur cette liste, il faut avoir la qualité d'électeur en date du 10 septembre. Il faut notamment avoir 18 ans, être de citoyenneté canadienne et être domicilié au Québec depuis six mois.

A ce jour, ces trois conditions essentielles faisaient rarement problème. De façon générale, on présumait de la bonne foi des citoyens et, en cas de doute, les recenseurs en référaient au directeur des élections de leur circonscription. Ce n'est désormais plus le cas.

Les récentes modifications à la Loi électorale permettent désormais aux recenseurs de demander des pièces légales pour vérifier l'âge et la citoyenneté, en cas de doute. Ces pièces peuvent être un certificat de naissance ou de citoyenneté, ou un passeport canadien. Si la pièce demandée n'est pas disponible, la personne sera quand même inscrite.

Mais un recenseur, même sans que l'autre le sache, pourra faire une «demande de vérification du droit à l'ins-

cription», étudiée par une commission de révision, dont la décision est sans appel.

De plus, chaque électeur devra absolument attester que les renseignements fournis sont vrais et exacts, en signant la fiche de recensement.

Ce rappel est nécessaire pour bien marquer la différence avec la situation antérieure. Le fardeau de la preuve est en quelque sorte inversé. Ce resserrement vise, évidemment, à faire en sorte que seules les personnes qui en ont le droit puissent voter. C'est le bon sens même. Surtout à l'occasion d'une consultation populaire, chaque vote compte et un léger déplacement de pourcentage peut faire la différence entre une victoire du OUI ou du NON. Mais il y a grand risque que, sous prétexte de bien accomplir sa tâche délicate, un recenseur fasse preuve de zèle excessif et se montre mesquin.

Cette crainte se fait jour surtout dans les communautés culturelles et ethniques. Les vérifications désormais exigées peuvent être mal expliquées et comprises. Le Directeur général des élections assure que tout est mis en œuvre pour que les recenseurs fassent leur travail avec doigté, dans le respect des personnes, sans intimidation ni partialité. Ce ne sont pas des censeurs, résume Me Pierre-F. Côté, qui promet d'être vigilant et de sévir au besoin.

Seuls ceux qui en ont le droit voteront au référendum, insiste le gouvernement. Mais il faut aussi s'assurer que tous ceux qui ont ce droit puissent l'exercer librement, sans quelque contrainte que ce soit. L'honneur du Québec est à ce prix.

L E T T R E S

Bouchard et les autochtones

Du haut de sa chaire nationaliste, Lucien Bouchard vient récemment de trancher: seul le référendum décrété par le gouvernement du Québec fera autorité. Cela au nom de l'intégrité du territoire du Québec.

Les peuples autochtones, Inuits, Cris et autres peuvent aller se rhabiller, les référendums qu'ils pourraient tenir ne seraient que de simples indications de ce qu'ils pensent.

Observons le changement de vocabulaire chez M. Bouchard: plus question de peuples ou de nations autochtones, ceux-ci sont qualifiés maintenant de simples «groupes».

De cette façon, il esquisse le débat sur le droit à l'autodétermination, lequel est réservé, selon le droit international, aux seuls peuples, grands ou petits, autochtones ou pas.

Mais d'après le député du Lac-Saint-Jean, seul le peuple québécois posséderait ce droit à l'autodétermination.

En vertu de quoi? Vous n'avez pas deviné? Tout simplement parce que

les choses sont ainsi et qu'en matière de foi les dogmes ne se discutent pas.

Michel Lebel
Montréal, 24 août 1995

Gai ou homosexuel?

Monsieur Le Blanc (pages «Idées», *Le Devoir*, 26 août 1995) introduit une distinction intéressante entre les mots gai et homosexuel. Le premier désignant la personne qui accepte son orientation sexuelle, le deuxième désignant la personne ne l'acceptant pas. Outre le fait qu'il n'existe pas d'appellation contrôlée dans ce domaine, cette différenciation sera peut-être utile d'un point de vue analytique. Toutefois, j'y vois déjà un problème. Si le terme gai désigne la personne qui accepte son orientation homosexuelle, cela signifie que le gai est un homosexuel qui s'assume. Donc, le gai est un homosexuel, et ce terme est en fait un générique et gai un spécifique.

D'autre part, le consensus est loin d'être établi dans la communauté gaie sur l'emploi exclusif d'un vocabulaire ou d'un autre. Plusieurs gais

emploient diversement les deux mots en leur attribuant des connotations personnelles.

Dans mon cas, j'associe homosexuel à l'aspect descriptif: un homosexuel ou une homosexuelle est une personne qui est attirée sexuellement par les personnes de son sexe de manière plus ou moins exclusive. Quant au terme gai, je l'associe au mode de vie: un gai est une personne qui adopte un mode de vie relatif à son orientation sexuelle (l'aspect vague de cette définition est volontaire).

Mon usage des deux termes n'est en rien garant d'une définition fixe. Je ne peux prédire ni comment les emplois de ces mots évolueront, ni à quelle vitesse, ni même si l'un triomphera des deux dans l'usage général, bien que l'on observe souvent la spécialisation des emplois lexicaux dans l'histoire de la langue.

C'est une question à laquelle nous ne pourrions répondre que dans l'avenir si nous sommes toujours là pour le constater.

Michel-Francis Lagacé
Montréal, 30 août 1995

BOURASSA DANS LE CAMP DU NON



C'était hier



DANIEL LATOUCHE

Je viens de passer deux jours à relire de vieux *Devoir* et de vieilles *Presse*, ceux de décembre 1979 pour être plus précis, question de se remettre dans l'atmosphère.

Quel choc! Non seulement me suis-je usé les yeux à tenter de déchiffrer les hiéroglyphes de ces fichus microfilms, mais j'ai eu droit, en prime, à des articles d'un ennui mortel. La prochaine fois que j'aurai à imaginer un travail inhumain pour des étudiants récalcitrants, je leur impose la lecture de tous les articles de journaux des six mois qui ont précédé le référendum de 1980. Ils ne s'en remettront pas.

Je n'arrive pas encore à y croire.

J'étais pourtant parti avec les meilleures intentions du monde, notamment celles de démontrer hors de tout doute que les journalistes de l'époque connaissaient vraiment leur métier et que les journaux regorgeaient d'articles de fond posant les termes d'un véritable débat de société. C'était mieux en 1980, la preuve, j'y étais et j'avais 15 ans de moins (sans compter les inévitables kilos).

Si c'était cela, le débat de société et la soi-disant fébrilité dans l'air, je préfère encore l'ennui actuel.

Passons rapidement sur la prétendue intensité et l'enthousiasme professionnel des journalistes du temps. Question de ne pas les embarrasser. Leur seule obsession était de deviner la formulation exacte de la question référendaire et certains s'interrogeaient sérieusement — eh oui — à savoir si le gouvernement péquiste allait ou non tenir son référendum. Il faut dire qu'ils avaient une bonne excuse pour spéculer de la sorte, puisque c'est à ce moment que le gouvernement Clark est tombé et qu'une élection fédérale a été déclenchée. Côté opposition officielle, M. Ryan s'époumonait à dissenter sur l'hypothèse que la question référendaire allait probablement manquer de transparence et serait sans doute contestée par son parti devant les tribunaux. On aurait cru entendre Guy Bertrand.

Je travaillais à l'époque au cabinet de René Lévesque et j'avais oublié à quel point le secret le plus absolu régnait sur l'ensemble des préparatifs référendaires. Pas étonnant que les journalistes aient eu si peu d'information à se mettre sous la dent. Comparée à 1980, la démarche de M. Parizeau est d'une clarté déconcertante; c'est probablement ce qui explique pourquoi il y a si peu de rumeurs et que l'atmosphère ressemble à celle qui prévaut lors d'un conseil d'administration de la Caisse de dépôt. En 1980, pas un seul ministre ne se serait risqué à y aller de sa proposition de formulation et à sa connaissance, l'idée de demander un mandat de négociation n'aurait jamais fait l'objet d'un débat avant le dernier conseil des ministres. Il faut dire que le choix d'une date avait un préalable donné lieu à des déchirements existentiels sans précédent. Pour des raisons qui m'ont toujours paru obscures, l'aile progressiste du parti — la fameuse région de Montréal-Centre — prônait un référendum en 1979, alors que les plus conservateurs préféraient attendre. Ou était-ce l'inverse? Chose certaine, cela avait bataillé dur pour la date, ce qui explique peut-être pourquoi M. Lévesque avait tant tenu à garder le contrôle jusqu'à la dernière minute sur sa question.

Mais le pire dans ma revue de presse, ce ne sont pas les articles journalistiques, mais les lettres des lecteurs et les contributions des experts et des intellectuels. Je m'en voudrais de forcer mon pire ennemi à se «taper» ce qui constitue sûrement la collection de textes la plus insipide jamais rassemblée depuis que le dernier pharaon d'Égypte a décidé de déposer sa correspondance dans la Biblio-

thèque d'Alexandrie.

Première constatation, cela sent la JEC et l'idéologie judéo-chrétienne à plein nez. Tout y passe, la spiritualité, le message des évêques, Vatican II, la nécessité de sauver la famille, la libération des mœurs. Certaines journées, on aurait dit un cours de pastorale ambulante, et cela tant du côté souverainiste que de celui des fédéralistes.

Deuxième constatation, on se serait cru le deuxième week-end après la célèbre bataille des Plaines d'Abraham. Pour les tenants du OUI, il s'agit essentiellement de reprendre le combat là où Lévis l'avait laissé, c'est-à-dire quelque part autour d'un feu de camp dans l'île Sainte-Hélène. Ce à quoi certains fédéralistes répondent — surtout dans les journaux anglophones, dois-je dire — que les Anglais ont tout de même été bons pour nous. Pitoyable.

A ma grande surprise, je n'ai pas trouvé de référence aux fameux chèques de pension de vieillesse. Peut-être Monique Bégin n'avait-elle pas encore frappé. Par contre, on trouve, page après page, article après article, des références à la nécessité de négocier d'égal à égal avec le reste du pays. C'est inutile, répondaient déjà certains députés libéraux — ils avaient alors la plume beaucoup plus facile —, cette égalité-là, nous l'avons déjà. Pourquoi risquer de perdre tous les avantages que le *French Power* nous a procurés et va continuer à nous procurer?

Mon article préféré? Une contribution en provenance de Westmount sur les avantages du système postal canadien et un autre suggérant de continuer l'œuvre de Jeanne-Mance. Je me demande encore ce que ce souverainiste bien intentionné voulait dire.

Au cas où cela vous intéresserait: non, ce n'est pas en décembre que Robert Bourassa a rappelé à tout le monde qu'une union économique avait besoin d'institutions communes pour constituer un véritable partenariat. Ce doit être plus tard. Si ma mémoire est bonne, cela le place en plein dans l'équipe Bouchard-Parizeau-Dumont.

Cré Robert, va.

À P R O P O S

...de l'activité des hommes et des femmes

Depuis le début du siècle, la participation des Québécoises de 15 ans ou plus au marché du travail n'a pas cessé d'augmenter.

De 1911 à 1961, le taux d'activité s'est accru de moins de quatre points par décennie, pour passer de 16,2 % à 27,9 %.

La hausse a été plus importante pour chacune des trois décennies suivantes, faisant doubler le taux d'activité, qui atteint 56 % en 1991.

De leur côté, les hommes ont vu leur taux d'activité chuter progressivement pendant l'ensemble de la période, celui-ci passant de 87,3 % en 1911 à 74,7 % en 1991.

Cette baisse, jointe à la plus grande participation des femmes à la main-d'œuvre, a accru la proportion de femmes dans la main-d'œuvre, proportion qui atteint 44,4 % en 1993.

Les Québécoises décodées, Portrait statistique, Conseil du statut de la femme, 1995.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Vice-président, finances et administration FRANÇOIS THOUIN

Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, PIERRE CAYOUILLE, GUY TAILLEFER

Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSFAÇON

Directeur artistique ROLAND-YVES CARIGNAN

2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

F A I S C E Q U E D O I S

IDÉES

Quatrième Conférence mondiale des Nations unies sur les femmes

Un avenir pour la moitié du monde

Travail, pouvoir et droits humains

DÉCLARATION
DE L'ORGANISATION
DÉVELOPPEMENT
ET PAIX

Développement et Paix, organisme officiel de l'Eglise catholique canadienne pour la solidarité internationale, s'allie aux groupes de changement social du sud et du nord pour agir sur les structures, les institutions et les mentalités qui font obstacle au développement intégral de tous les hommes et de toutes les femmes.

Ce faisant, nous nous rendons bien compte que les femmes portent plus que leur part du fardeau de la misère et de l'injustice.

Dans ses *Principes de base et orientations*, Développement et Paix s'engage à travailler pour la libération de toute forme d'oppression ou de servitude.

Cet objectif de justice doit se traduire par un travail plus systématique en faveur de l'équité et de la juste répartition des responsabilités et des rôles entre les femmes et les hommes.

A l'occasion de la 4^e Conférence mondiale sur les femmes, nous voulons formuler des propositions concernant trois aspects de la vie des femmes:

- économie, travail et pauvreté
- prise de décision et participation au pouvoir
- droits humains et violence faite aux femmes

Économie, travail
et pauvreté

Partout dans le monde, les femmes effectuent chaque jour plusieurs heures de travail productif, domestique et communautaire. Ce travail n'est pas reconnu à sa juste valeur sociale et économique et permet difficilement aux femmes de vivre décemment et d'avoir voix au chapitre dans la famille, la communauté et plus largement dans la société.

Malheureusement, force est de constater qu'avec la présente restructuration économique, les femmes travaillent de plus en plus et sont de plus en plus pauvres.

Puisque la dette et les programmes d'ajustement structurel ont un impact disproportionné sur les femmes, à la fois par les pertes d'emplois, la réduction des services publics, les compressions dans les subventions aux produits de base, la hausse du coût de certains biens et services essentiels, l'augmenta-

tion du travail domestique, nous formulons les recommandations suivantes:

■ Que le gouvernement canadien propose des réformes au fonctionnement du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale;

■ Que les représentants des pays à la Banque mondiale et au FMI rendent régulièrement des comptes à leur Parlement respectif, en particulier concernant les impacts que les programmes et politiques de ces institutions ont sur les femmes;

■ Que ces mêmes représentants favorisent la création de comités de revue indépendants grâce auxquels les populations concernées par les programmes de la Banque mondiale et du FMI, en particulier les groupes de femmes, pourront exprimer leur point de vue.

■ Que le gouvernement canadien renforce et respecte à l'intérieur de ses frontières les normes internationales concernant les conditions de travail, la santé et la sécurité au travail, avec une attention particulière aux secteurs où les femmes sont représentées. Qu'il intervienne vigoureusement au sein des institutions internationales afin que ces mêmes normes soient renforcées et respectées dans tous les pays du monde.

■ Que les organisations internationales, les gouvernements et les organisations non gouvernementales incluent au nombre de leurs priorités de donner aux femmes, traditionnellement exclues des mécanismes économiques, et à leurs regroupements, plus de contrôle sur l'économie, notamment en leur facilitant l'accès à la terre, au crédit et à la formation.

Participation au pouvoir

La 3^e Conférence mondiale sur les femmes, tenue à Nairobi en 1985, avait démontré la nécessité d'améliorer la participation des femmes à la vie publique.

Dix ans plus tard, nous pouvons souligner quelques belles avancées, en Afrique du Sud par exemple. Mais il reste encore beaucoup à faire pour que les femmes occupent, à tous les échelons de la société, la part de pouvoir qui leur revient. C'est pourquoi nous recommandons:

■ Que les institutions internationales, les gouvernements et les organisations non gouvernementales s'assurent que les femmes prennent une part active aux prises de décision, aux responsabilités et aux bénéfices des projets de développement.

■ Que les gouvernements et les organisations non gouvernementales appuient de façon concrète le développement d'un leadership féminin



Une préposée chinoise observait des déléguées koweïtiennes au Forum des organisations non gouvernementales sur les femmes, mardi dernier à Huairou, près de Pékin.

au sein des organisations mixtes, ainsi que la concertation et le développement de réseaux entre les groupes de femmes.

■ Que les institutions internationales, les gouvernements et les organisations non gouvernementales incluent l'éducation de base des femmes dans leur priorité.

Lire, écrire et compter, cela ne donne pas nécessairement un emploi, mais augmente la confiance, l'estime, la capacité, la crédibilité des femmes.

Droits humains et violence
faite aux femmes

On reconnaît volontiers qu'en temps de guerre ou sous des régimes dictatoriaux, les femmes subissent une violence spécifique. Le viol, la torture et les mauvais traitements infligés aux prisonnières d'opinion sont considérés par les Conventions internationales comme des atteintes graves aux droits humains.

Mais le viol ou les mauvais traitements en contexte conjugal, les mutilations sexuelles, la malnutrition des filles au profit des garçons constituent un autre volet, immense mais occulté, des atteintes aux droits humains des femmes.

Lors de la Conférence de l'ONU sur les droits humains, tenue à Vienne en juin 1993, le Tribunal des femmes a revendiqué que les droits des femmes soient considérés comme des droits humains. Nous adhérons à cette approche.

C'est en considérant toutes les formes de violence à l'égard des femmes comme des obstacles au développement que nous avons formulé les recommandations suivantes:

■ Que les gouvernements et les institutions internationales concernées reconnaissent les droits des femmes comme partie des droits humains fondamentaux, non seulement dans les déclarations officielles et les lois, mais aussi dans le traitement qu'ils font à la torture, au viol, à la violence domestique et à toute autre forme de violence faite aux femmes.

■ Que les gouvernements et les institutions internationales concernées ajoutent le motif de persécution fondée sur le sexe à la définition de réfugié incluse à la Convention de Genève, de manière à ce que les femmes victimes de violence puissent se prévaloir du statut de réfugié.

■ Que les organisations non gouvernementales accordent une attention particulière à la violence spécifique envers les femmes et intègrent ces violations à leurs analyses sur les droits humains.

■ Que les gouvernements et les organisations non gouvernementales appuient les groupes qui agissent sur les structures, institutions et mentalités qui perpétuent la violence faite aux femmes et offrent des services aux femmes victimes de cette violence.

Quand elles s'appauvrissent, quand leurs conditions de vie se détériorent, les femmes sont réduites à lutter pour la survie, en s'appuyant sur les rapports sociaux traditionnels qui leur réservent les positions inférieures, voire les excluent de toute participation aux décisions.

Au contraire, quand elles développent un certain contrôle sur l'espace économique, les femmes acquièrent crédibilité et pouvoir, ce qui leur permet alors de mieux faire respecter leurs droits au sein de la famille et de la communauté, les rend moins vulnérables à la violence et leur donne davantage de possibilités de mettre fin à des situations d'oppression inacceptables.

Le site LeBer à Verdun

Un autre
Faubourg
Québec?

PIERRE RAMET

Agent de liaison
Conseil des monuments et sites
du Québec

Une campagne de fouilles archéologiques de trois semaines est finalement entreprise à Verdun, sur l'exceptionnel site historique de l'île des Sœurs, en face de Montréal.

Depuis l'automne dernier, le Conseil des monuments et sites du Québec s'est employé à sensibiliser les autorités et la population à la nécessité d'intégrer ce gisement culturel au projet de développement prévu pour la partie nord, encore vierge, de cette île autrefois connue sous le nom d'île Saint-Paul.

Le site LeBer est l'emplacement du manoir seigneurial et des dépendances du marchand Jacques LeBer, membre de la célèbre et importante famille LeBer, qui s'y installa dès 1664. Il s'agit d'un rare exemple des vestiges d'un domaine agricole des XVII^e et XVIII^e siècles dont l'existence et la valeur exceptionnelles sont bien connues puisque le site fut une première fois fouillé en 1969 par des archéologues... du Royal Ontario Museum de Toronto! (Dossier n° 35 dans la collection «Patrimoine» aux Publications du Québec, 1993, 105 pages + annexes).

L'entente intervenue entre les promoteurs, la municipalité de Verdun et le ministère de la Culture ne porte cependant que sur une brève et tardive campagne de fouilles. Rien n'est prévu au delà, sinon la mise en œuvre du projet prévu. Ce scénario ressemble étrangement à celui qui a prévalu pour le projet Faubourg Québec, à Montréal, à la fin de l'été 1993, où l'on a éventré le site du Bastion-Québec pour construire des condominiums.

N'avons-nous rien appris de cette affaire de triste mémoire et notre patrimoine archéologique va-t-il encore une fois être irrémédiablement sacrifié?

Disquettes SVP!

Le Devoir est heureux d'accueillir dans cette page les analyses et les commentaires de ses lecteurs. Étant donné la réponse enthousiaste de ces derniers, nous nous réservons la possibilité de réduire la longueur des textes retenus.

Nos correspondants sont invités à joindre à leur envoi une disquette pour faciliter et accélérer la saisie de leurs propos.

À noter que, sauf lors de situations d'urgence, la transmission par télécopie n'accélère pas la publication, au contraire. La longueur des textes ne devrait pas dépasser 1000 mots, ou 7000 caractères.

Congédiement de Gilles Houde

Une chasse aux fonctionnaires?

Prétendre que le ministère des Affaires internationales aurait congédié le directeur de l'Office de tourisme du Québec à Paris par règlement de compte politique ne tient pas debout

DANIEL AUDET

Directeur de cabinet du vice-premier ministre et ministre des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec

Ainsi, selon celui qui occupa le même poste que moi sous les libéraux, les méchants péquistes se seraient livrés à une chasse aux sorcières sans merci à l'endroit de bons fonctionnaires de carrière qui avaient la malchance de n'être pas tout à fait de la même teinte politique que leurs nouveaux maîtres! Mais est-ce bien de cela qu'il s'agit? Rien n'est moins sûr.

Que l'ex-directeur de cabinet de John Caccia (Mario Lagacé, *Le Devoir*, 28 août 1995), sous prétexte de se porter à la défense d'une fonction publique neutre et professionnelle, déchire sa chemise devant le congédiement pour cause d'un ex-député libéral (Gilles Houde), soit! Que le premier se soit fait offrir les postes de délégué général du Québec au Venezuela, puis au Mexique, et le second, celui de directeur de l'Office de tourisme du Québec à Paris, je veux bien. Que le premier ait touché une prime de 16 812 \$ lorsqu'il a quitté le cabinet de M. Caccia pour s'en aller à Caracas et que le second n'ait jamais renoncé à sa pension de député pendant toutes ses années à Paris, tout ça aux frais des contribuables, passe encore. Cependant, j'aurais une question à poser à Mario Lagacé: lorsque lui-même et Gilles Houde ont été nommés à leurs postes respectifs à l'étranger, était-ce sur la base de la compétence ou de la foi libérale?

En plus de contenir des erreurs de fait grossières, les allégations de M. Lagacé relatives au congédiement de M. Houde relèvent du délire le plus pur. Prétendre que le ministère des Affaires internationales du Québec aurait congédié Gilles Houde

pour cause de règlement de compte politique ne tient tout simplement pas debout. Cette thèse est insultante à plusieurs égards pour les fonctionnaires de carrière qui administrent le ministère. En commençant par le sous-ministre en titre, Robert Normand, qui incarne le professionnalisme de notre fonction publique.

Si le ministre avait personnellement voulu se débarrasser d'un «indésirable», pourquoi l'aurait-il fait pratiquement au terme de son contrat? Bien au contraire, dès sa première visite à Paris à l'automne 1994, le ministre avait annoncé son intention de garder M. Houde à son poste jusqu'à la fin de son contrat. Ainsi, la seule façon de comprendre l'argument de M. Lagacé est la suivante: toute cette sombre conspiration n'aurait visé qu'à «punir» financièrement M. Houde d'avoir osé se présenter contre M. Landry dans l'élection de 1976? En fait, depuis cet affrontement électoral, les deux hommes ont toujours eu d'excellentes relations personnelles.

Contrairement à ce qu'affirme M. Lagacé, le ministère n'a pas «coupé l'indemnité de départ» de M. Houde. La seule perte pécuniaire subie par ce dernier totalise 2 846 38 \$ en honoraires et allocations de fonction pour la période du 14 au 24 août 1995. L'ex-directeur du Tourisme à Paris rentre au pays avec des indemnités totalisant 26 873,81 \$, soit plus que ce qui était initialement prévu à son contrat! Comme purge, on a déjà vu pire...

En ce qui a trait à la cause du congédiement, ou bien M. Lagacé est une fois de plus mal renseigné, ou bien il pêche par omission. En effet, M. Houde n'en était pas à sa première faute lors de son congé-

dement pour cause. Il avait déjà commis une bévue en juin dernier en faisant parvenir à un magazine français une lettre partisane qu'il signait ostensiblement sous son titre officiel. À la suite de cet incident — et après avoir été sévèrement réprimandé par ses supérieurs —, M. Houde s'était engagé à demeurer des plus discrets jusqu'à la fin de son mandat. Un mois plus tard, il récidivait, cette fois auprès de la Presse canadienne, traitant les uns de «monocoles» (les touristes français au Québec) et les autres d'«inutiles» (Yves Michaud, un collègue diplomate). Dans l'importation quelle fonction publique professionnelle, *a fortiori* au sein d'un service diplomatique à l'étranger, un tel comportement constitue un motif suffisant de congédiement. M. Houde fut congédié pour cause.

Là où le délire de M. Lagacé atteint un paroxysme, c'est lorsqu'il induit du cas Gilles Houde un soi-disant phénomène d'«intolérance» nationaliste. Il y a tout de même des limites à la calomnie! Décidément, les fédéralistes ne reculent devant rien quand vient le temps de faire peur au monde, même s'ils doivent manipuler les arguments les plus fallacieux et les plus explosifs.

M. Lagacé n'a-t-il jamais entendu les nombreux discours de Bernard Landry sur la nature non ethnique du nationalisme québécois? N'a-t-il jamais entendu parler de son leitmotiv: «L'expression «pure laine» doit être strictement réservée à l'industrie du textile»? Sait-il seulement que Vilaysoun Loungnath est le porte-parole d'un des groupes nationalistes les plus articulés du Québec? L'injure ne résiste pas à une analyse *prima facie*.

**M. Houde rentre
au pays avec
des indemnités
totalisant plus que
ce qui était prévu.
Comme purge,
on a déjà vu pire...**

L'ÉQUIPE DU
DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Chertier, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Kathleen Lévesque, Caroline Montpetit, Bernard Morier, Isabelle Paré, Louis Lapierre (adjoint au directeur de l'information), Konrad Yakabuski; Jean-Pierre Legault (responsable des pages thématiques), Diane Précourt (pages éditoriales, responsable de la section Tourisme); Martin Duclos et Christine Dumazet (relucteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographies); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon, Paule des Rivières, Robert Lévesque, Benoit Munger, Odile Tremblay; à l'information économique: Gérard Bérubé (responsable), Robert Dufresne, Claude Lévesque, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Gaudin (responsable), François Brousseau (éditorialiste), Antoine Char, Sylviane Tramière, Clément Trudel; à l'information politique: Pierre O'Neill, Jean Dion (correspondant parlementaire à Ottawa), Gilles Lesage (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire à Québec); Serge Chapeau (arbitriste); à l'information sportive: Yves d'Avignon, Marie-Claude Petit (commis), Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); La Documentation: Gilles Paré (directeur); Manon Scott, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa); LA PUBLICITÉ Lucie Pinsonneault (directrice), Yves Valois (superviseur, avis public et annonces classées), Jacqueline Avril, Daniel Barbeau, Jean de Billy, Brigitte Cloutier, Gyslain Côté, Marlene Côté, Sylvie Hanna, Christiane Legault, Suzanne Miscevic, Jacques A. Nadeau, Micheline Rueland, Monique Verreault (publicitaires); Sylvie Laporte, Pierrette Rousseau, Micheline Turgeon; Michèle Bouchard (secrétaire); L'ADMINISTRATION Yves Bouthiette (contrôleur), Dany Despatie (adjointe à l'administration et coordonnatrice aux ressources humaines), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne d'Arc Houde (secrétaire à la direction); Florine Cormier, Céline Furoy, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross, LE MARKETING ET SERVICE À LA CLIENTÈLE Christianne Benjamin (directrice), Johanne Briën (secrétaire), Manon Blanchette, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne; LA PROMOTION et LES RELATIONS PUBLIQUES Louise Gagné (directrice), Christian Guy (superviseur à la promotion des abonnements); LA PRODUCTION Jocelyn Arseneault (directeur de la technologie et des approvisionnements), Michael Schneider et Marie-France Turgeon (direction de la production), Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard DesCormiers, Marie-Josée Hudon, Sylvain Lesage, Michèle Malenfant, Christian Vien, Olivier Zuida. LE CONSEIL DU DEVOIR INC. Marcel Couture (président), LA FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

Compétition au FFM

Une Sandrine Bonnaire désincarnée

ODILE TREMBLAY
LE DEVOIR

On attendait beaucoup du premier long métrage du Français Georges Bardawil *Confidences à un inconnu* que le FFM présentait hier en compétition. A cause de l'étonnante et forte distribution, point de convergence de stars de plusieurs pays, mêlant Sandrine Bonnaire, William Hurt, Alexandre Kaidanovskii et Jerzy Radziwilowicz, tous du gros monde en leur pays qu'on avait envie de voir se colletter ensemble.

Ce film très académique et froid fut pourtant une déception. Sur des images très belles, des costumes magnifiques, des décors ayant manifestement commandé une grande recherche plastique, le public avait envie de se laisser séduire par ce spectaculaire Saint-Petersbourg du début du siècle (reproduit à Prague, je crois).

En 1907, un dentiste se fait assassiner et sa belle épouse (Sandrine Bonnaire) semble bien peu chagrine, pour ne pas dire complètement insensible. Lumières sur la vie secrète de la dame qui balance entre deux amants: un jeune révolutionnaire exalté et un sculpteur officiel, à l'heure où monte la colère du peuple et où les canons du futur octobre grondent

au loin. La dame en noir n'a-t-elle pas fait la rencontre d'un mystérieux étranger fort séduisant (William Hurt) qui pourrait rejoindre les amants en lice?

C'est la mécanique glaciale de cette histoire qui l'empêche de lever. Sandrine Bonnaire qu'on a connue ailleurs si habitée semble ici dépossédée d'elle-même. Il faut dire que son rôle de femme sans émotions la condamne à demeurer un simple masque, déversoir des passions d'autrui qu'elle n'arrive pas à partager, une vraie femme de marbre. Tout le film se joue en dehors du registre des émotions. Alors que le climat russe est en 1907 si trouble et devait mener dix ans plus tard à la chute du tsar, cette frénésie n'arrive pas à traverser l'écran et à nous atteindre. Quant aux personnages, ils sont dépourvus de charisme et chacun se désintéresse bien vite de leur sort. On lève son chapeau au directeur artistique qui fit du si beau travail, mais *Confidences à un inconnu* demeure une belle coquille vide.

LE FESTIVAL DES
FILMS DU MONDE

La section compétitive ne s'est pas améliorée du côté japonais, avec *Le Fleuve profond* de Fukai Kawa. Film qui se voulait pourtant rempli de bonnes intentions, lesquelles n'ont guère su déboucher sur une œuvre sensible. *Le Fleuve profond* raconte en plus de deux heures les destins entrecroisés de touristes japonais en Inde. Comment la jeune femme Mitsuko, jadis folle étudiante qui jouait avec le cœur de ses soupriants en est-elle venue à rechercher à Bénarès le seul homme qui a vraiment su l'aimer et s'est fait prêtre? Pourquoi monsieur Isobe croit-il que sa femme défunte s'est réincarnée dans la peau d'une petite fille de Bénarès? Eux et monsieur Kiguchi, travaillé par de douloureux souvenirs de guerre, cherchent donc une vérité en Inde, pays où la déesse mère souffre avec son peuple infortuné. Le cinéaste aurait dû nous bercer avec les envoiements de l'Inde, se concentrer sur l'évolution intérieure des personnages. Au lieu de quoi chaque histoire est éparpillée à gros traits, sans finesse, avec une facture de style très amateur, et un moralisme appuyé. Même l'Inde n'arrive pas à nous séduire. L'intrigue, fausse, du début à la fin, et les personnages sans relief ne laissent derrière eux aucun sillage sensible, que du vent.

Manneken Pis: une petite perle

MANNEKEN PIS
De Frank Van Passel, Belgique,
90 minutes
Dimanche à 19h20 au Parisien.

SALAM CINEMA
De Mohsen Makhmalbaf, Iran,
75 minutes
Dimanche à 20h et lundi à 13h30
au Parisien.

POSTE AVANCÉ
De Peter Gothar,
Samedi à 22h20 et dimanche
à 16h au Parisien.

BERNARD BOULAD

C'est, à mon sens, un des films les plus rafraîchissants du festival. Une petite perle comme on en voit rarement, une œuvre originale, pleine d'invention et d'humour fin qui vous rapproche de l'humanité et vous redonne le goût du cinéma.

Harry, Jeanne et Denise habitent dans le même immeuble à Bruxelles. Ils se sentent tous les trois un peu paumés dans ce monde mal foutu et trop complexe pour eux. Harry, 28 ans, est orphelin et vient de débarquer en ville. Jeanne est conductrice de tram et vient de larguer son copain. Quant à Denise, ça fait 50 ans qu'elle pleure la perte de son mari dans sa loge de concierge d'où elle surveille toutes les allées et venues des locataires.

Jeanne et Harry s'aiment beaucoup. Or, s'apercevront-ils, ce n'est pas si facile d'aimer. Surtout pour Harry qui ne sait plus ce que le mot signifie depuis qu'il a perdu ses parents dans un accident. Il lui faudra du temps avant de réapprendre à aimer mais Jeanne, elle, veut forcer les choses. Denise les aidera dans leur tentative de rapprochement.

Avec un sens percutant du dialogue, une poésie charmante et un humour noir savoureux, le premier film de Frank Van Passel est un pur régal. C'est une comédie tournée avec une réelle liberté de ton, baignant dans des couleurs vives artistiques et se permettant de belles échappées lyriques qui s'intègrent parfaitement à l'esprit naïf de l'ensemble.

Van Passel fait preuve d'un véritable sens d'écriture cinématographique avec un souci du détail révélateur et un ton vif et alerte, se montrant capable de jouer sur toutes les gammes de l'émotion avec une finale d'une extrême tendresse. Une découverte à ne pas manquer.

Après *Le Ballon blanc*, une des plus belles révélations de l'année, le cinéma iranien frappe à nouveau aussi fort avec *Salam cinéma*. C'est une œuvre unique en son genre qui pose des questions essentielles sur l'éthique et l'enjeu du septième art.

Mohsen Makhmalbaf est un cinéaste très respecté en Iran, réputé notamment pour son film *Le Cycliste*. Il a voulu rendre un hommage au centenaire du cinéma en invitant par une annonce dans les journaux tous ceux et celles qui le désiraient à passer des auditions devant la caméra pour jouer dans un film dont ils sont «le sujet et les acteurs».

Ce film, c'est *Salam cinéma*, le résultat de ces essais dirigés par Makhmalbaf qui joue ici son propre rôle de metteur en scène. Il s'y montre sans pitié, cruel et machiavélique, manipulant à souhait ces pauvres aspirants au métier d'acteur à qui il fait subir une véritable séance de torture psychologique.

Il y a des moments hilarants dans ce film, surtout pendant les auditions en groupe où il leur demande de jouer des scènes de films d'action ou sentimentaux. Ça se corsera par la suite avec deux jeunes femmes à qui il demande de pleurer sur commande.

Elles ne se laisseront pas si facilement faire mais tomberont quand même dans son piège. «C'est le cinéma qui est cruel», répond-t-il en guise d'explication.

Salam cinéma met au jour le jeu parfois pervers et méchant qui s'insère dans la relation passionnelle et quasi sado-masochiste qu'un réalisateur peut avoir avec ses acteurs. Du cinéma vérité poussé à son extrême d'une redoutable efficacité. Captivant.

hors concours, sur un scénario de Pascal Quignard, raconte l'histoire d'un gentilhomme ruiné du XVIIIe qui carbure à la vengeance, tout comme la dame avec qui il convoie en justes noces. «Quand les vengeances s'épousent, les mariages sont réussis», écrit Quignard.

Le thème l'a intéressé. Sami Frey trouvait le titre d'une ironie profonde. Et puis son personnage de Nathan, répliqué sur lui-même, condamné à mort, haineux, malheureux et presque muet, plein de force dramatique le faisait vibrer. Et voilà. «Dans cet univers de non-dit, où les gens sont bouclés sur leurs secrets, mon défi fut d'éviter la grimace, et l'attitude, de faire oublier le

costume, l'époque, pour incarner un personnage qui aurait aussi bien pu vivre aujourd'hui.»

Sami Frey aime jouer dans les premiers films. Sauf qu'évidemment, ça change la dynamique entre comédien et chef d'orchestre. Les néophytes n'ont pas nécessairement le doigté des vieux de la vieille comme ce Sautet qui savait si finement l'aligner dans *César* et *Rosalie*. Il l'a constaté depuis belle lurette: «Les nouveaux réalisateurs laissent moins de marge de manœuvre aux comédiens.» Ça prend un temps d'ajustement supplémentaire, puis tout se met à rouler. Avec Benoît Barbier, et Caroline Sihol, la comédienne qui lui donnait la ré-

plique dans des scènes souvent très intimes et délicates à jouer de *L'Amour conjugal*, «chacun a appris à communiquer sans trop de paroles».

On l'aura compris, Sami Frey est de ces acteurs qui n'apprécient guère être dirigés de trop près. «Certains mots sont des éteignoirs pour un comédien, soupire-t-il. Quand un réalisateur vous dit: "alors ici, ce serait bien que vous pleuriez". Rien à faire. Je bloque. En nommant les choses, on brime la liberté d'action de l'autre, on coupe son élan.»

«Je ne crois pas à l'effort mais à la fluidité de pensée, poursuit le comédien. Pour moi, un bon cinéaste est celui qui met la caméra au bon endroit et vous laisse faire.»

SOCCER *Le tiers des joueurs sont... des joueuses*

SUITE DE LA PAGE 1

ter des revues spécialisées dans ce qu'on appelle partout, à l'extérieur de l'Amérique du Nord, le football, pour voir se profiler des jours meilleurs pour un sport aux promesses d'avenir si souvent brisées ici.

La plus grosse de ces revues aux États-Unis, *Soccer America*, fait ainsi une place centrale aux têtes d'affiche du soccer américain, les membres de l'équipe nationale féminine, qui ont remporté la première Coupe du Monde de soccer féminin, en 1991, en Chine. Le jeu de Carin Gabarra, récipiendaire du ballon d'or, avait alors inspiré toutes ses coéquipières.

Bien servi par une loi fédérale obligeant les universités à déboursier autant d'argent pour le développement du sport féminin que pour le sport masculin, le soccer féminin américain apparaît comme la voie royale pour la mise sur pied d'une première ligue professionnelle d'un sport collectif féminin en Amérique du Nord. Une perspective d'avenir intéressante et de gros sous en jeu pour le marché publicitaire américain.

Si le soccer féminin canadien n'a pas encore atteint l'importance qu'il a aux États-Unis, où 45 % des membres fédérés sont des femmes, il n'en occupe pas moins, sur l'échiquier mondial du foot, une place que lui envie son vis-à-vis masculin. La dixième position obtenue lors de la deuxième édition de la Coupe du monde féminine, tenue en juin dernier en Suède, place en effet le soccer féminin canadien dans le peloton de tête d'un sport en pleine ébullition, les femmes représentant le tiers des quelque 400 000 joueurs affiliés à l'Association canadienne de soccer.

Au Québec, seulement 26,7 % des 80 000 membres de la FQSF sont des femmes, ce qui n'empêche toutefois pas Sylvie Béliveau de régner sur le soccer féminin canadien depuis juin 1991. Seule femme à diriger une équipe nationale lors de la dernière Coupe du monde, elle sait pourtant que rien n'est encore acquis pour son sport, qui occupe toujours une place subalterne au sein de la Fédération internationale de football association (FIFA). «Quand tu assistes à une réunion technique internationale où il y a 250 hommes et trois femmes, tu ne dois pas t'étonner de voir certains hommes dormir quand il est question de soccer féminin, même si 90 % du temps a été consacré au soccer masculin.»

Mais il en faudrait davantage pour faire sortir de ses gonds l'entraîneuse de 31 ans. Fine psychologue, elle arrive à ses fins sans se battre et sans crier, par la force de l'argument et la crédibilité bâtie au fil des ans. «Je n'es- saie pas d'obtenir des choses pour le soccer féminin en privant les hommes de ce qu'ils ont. Moi, je me fous qu'ils aient 100 %. Je demande seulement qu'on trouve un autre 100 % pour les femmes. Quand on manque de terrains, on tasse les femmes. Mais le problème, ce n'est pas que les femmes jouent, c'est qu'on manque de terrains!»

Sylvie Béliveau a connu sa traversée du désert. Déjà entraîneuse-adjointe de l'équipe nationale féminine depuis 1986, elle est nommée directrice du Centre national de haute performance en soccer, à Montréal, en 1989, où elle succède à Valerio Gazzola, actuel entraîneur-chef de

L'Impact, qui a mis sur pied le Centre. Cette nomination ne fait toutefois pas l'unanimité. Certains leaders de la communauté footballeuse québécoise sont dépités de voir une femme être chargée du développement de nos meilleurs espoirs.

Mais l'ancienne gardien de but de Sherbrooke persiste et signe. Elle établit peu à peu sa crédibilité dans le milieu, au point de devenir directrice technique de la FQSF en janvier 1993. Une femme, québécoise de souche par surcroît, accède ainsi pour la première fois à la tête du soccer québécois, un monde largement dominé par les hommes et où les communautés culturelles occupent une place importante. Celle qui se sentait regardée «comme un animal de zoo» lors des premiers entraînements qu'elle dirigeait au Centre national de haute performance apparaît désormais comme une figure incontournable du soccer québécois, même si elle se consacre à temps plein à son travail d'entraîneuse de l'équipe canadienne féminine depuis avril 1994.

Une fonction qui lui a d'ailleurs permis de beaucoup voyager et de prendre la mesure du développement mondial du soccer féminin. Elle observe ainsi que les bastions du soccer féminin se trouvent là où, à l'exception de pays très peuplés, comme la Chine, le statut de la femme est très avancé. L'état du soccer féminin constituerait en quelque sorte un baromètre du niveau de démocratisation des rapports entre les hommes et les femmes. Il n'est pas étonnant dans cette optique de voir les Norvégiennes, vainqueures de la dernière Coupe du monde, occuper le sommet de la pyramide du soccer féminin, alors que les traditionnelles puissances sud-américaines, comme l'Argentine, sont à peu près absentes du tableau.

Cette lente démocratisation des rapports entre les hommes et les femmes dans le monde du soccer s'observe également au niveau de l'arbitrage. En Suède, en juin dernier, la moitié des arbitres assignés aux parties étaient de sexe féminin, une première pour la très conservatrice FIFA. La seule canadienne arbitre de niveau FIFA, la montréalaise Sonia Denoncourt, avait d'ailleurs la responsabilité d'assurer le bon déroulement de la partie d'ouverture, une rencontre historique.

Première femme à avoir agi comme juge de touche lors d'une partie internationale masculine, en janvier dernier à Toronto, Sonia Denoncourt a pris l'habitude d'ouvrir des portes pour ses consœurs. À son retour de Suède, la A League, ligue de soccer professionnel nord-américain, lui a confié la direction de trois parties consécutives de l'Impact: elle devenait la première femme à arbitrer du soccer professionnel masculin. «Certaines des équipes m'ont dit que j'avais été le meilleur arbitre depuis le début de la saison.» C'est encore elle qui était en fonction, hier, pour le dernier match de la saison habituelle locale de l'Impact.

Comme Sylvie Béliveau, Sonia Denoncourt ne se dit pas féministe, mais milite résolument, par ses actes, pour l'égalité entre les hommes et les femmes. «J'ai toujours demandé qu'on ait à mon égard les mêmes exigences que pour les hommes, mais qu'on m'accorde en retour les mêmes possibilités qu'on leur donne.»

QUÉBÉCOIS *Droit des citoyens*

SUITE DE LA PAGE 1

cher la tenue du référendum sur l'avenir du Québec, prévu cet automne.

Dans une première décision rendue jeudi, le juge Lesage a refusé, comme le réclamaient les avocats du gouvernement, de considérer irrecevable la requête de Me Bertrand. Le premier ministre a qualifié ce qui s'est produit d'«incident».

M. Parizeau s'est refusé hier à envisager le scénario selon lequel le juge donnerait raison à Me Bertrand sur le fond de l'affaire en accordant une injonction ayant pour effet de bloquer la tenue du référendum. «Ne commençons pas à monter des scénarios hypothétiques. Le procureur général nous fera des recommandations au fur et à mesure que des situations se produiront», a expliqué le premier ministre.

Ce sera notamment le cas si l'avocat Bertrand veut faire comparaître le premier ministre Parizeau devant le tribunal. «Le Procureur général fera valoir les moyens qu'il peut faire valoir en de telles circonstances, et on avisera si la chose se produit», a répondu le ministre Bégin.

Le gouvernement croit pouvoir jouir de l'appui de tous les parlementaires dans cette affaire.

D'abord de ceux de l'opposition libérale à l'Assemblée nationale. «Cela me paraît assez clair que pour M. [Daniel] Johnson, la question se pose dans les mêmes termes: les gens doivent avoir la capacité par leur Assemblée nationale de décider d'un vote. M. Johnson l'a exprimé il y a quelques jours», a dit le chef du gouvernement.

«Ce n'est pas parce qu'on provient de partis politiques différents qu'on a des divergences sur des questions comme celles-là», a-t-il ajouté.

Même le premier ministre canadien Jean Chrétien devrait penser la même chose, estime le chef du gouvernement québécois. «Il y a une lettre de lui rendue publiquement il y a 10 jours où il dit que c'est par un vote que cette chose doit être réglée», a-t-il ajouté.

M. Parizeau faisait allusion à la lettre que M. Chrétien a adressée à l'avocat Guy Bertrand, et dont le contenu a été rendu public par la *Presse Canadienne*. Dans cette lettre, M. Chrétien déclare ne pas croire «qu'à l'heure actuelle, le gouvernement du Canada ferait bien d'agir dans le sens» que suggère l'avocat Guy Bertrand.

De plus, M. Chrétien exige que le gouvernement québécois «pose une question sans équivoque» lors du référendum, ce qui implique qu'il veuille la tenue de ce référendum.

Il n'était pas possible d'obtenir hier soir des réactions du chef de l'opposition Daniel Johnson à la suite de ces développements.

Devant une salle bondée, au palais de justice de Québec, Me Réal Forest a plus tôt informé le juge Lesage que le gouvernement du Québec «réitère le droit de l'Assemblée nationale de débattre de la question référendaire, qui est au cœur même de ses privilèges, et le droit des citoyens de se prononcer démocratiquement sur leur avenir et, qu'en conséquence, le gouvernement n'a pas l'intention d'être représenté dans cette cause d'injonction interlocutoire».

La déclaration de Me Forest a suscité l'ire et la déception de l'avocat Bertrand, qui a tout de suite accusé le gouvernement Parizeau «de rompre une première fois avec l'ordre canadien et d'avoir choisi la rupture avant même la tenue du référendum».

Me Bertrand a ensuite affirmé haut et fort qu'il ne voudrait pas «porter le fardeau de celui qui veut empêcher les gens de se prononcer sur leur avenir dans une démarche démocratique».

Le juge Lesage l'a interrompu pour signifier à l'avocat qu'il faisait siennes ces remarques. Il a dit lui aussi qu'il ne voudrait pas que la Cour soit taxée de l'intention d'empêcher le libre exercice démocratique des citoyens dans un référendum sur leur avenir politique.

Me Bertrand a plus tard ajouté que «la déclaration de mon confrère [Me Forest] visait à chercher un mouton noir à des fins de propagande politique».

FREY *Dirigé... mais de loin*

SUITE DE LA PAGE 1

médie, goûter ces va-et-vient entre les genres, les époques. «À force d'habiter des peaux aussi différentes, on perd un peu de son identité, mais on gagne des structures, on s'enrichit de toutes ces vies traversées.»

«Plus je vieillis plus on m'offre des rôles intéressants», constate-t-il. Il y a deux ans, Frey campa un incandescent Antonin Artaud dans le film de Gérard Mordillat, avant d'incarner l'Aramis de *La Fille de D'Artagnan* de Tavernier. Mais c'est sa présence dans *L'Amour conjugal*, premier long métrage de Benoît Barbier qui nous vaut sa présence au FFM.

Le film, présenté samedi dans la section

hors concours, sur un scénario de Pascal Quignard, raconte l'histoire d'un gentilhomme ruiné du XVIIIe qui carbure à la vengeance, tout comme la dame avec qui il convoie en justes noces. «Quand les vengeances s'épousent, les mariages sont réussis», écrit Quignard.

Le thème l'a intéressé. Sami Frey trouvait le titre d'une ironie profonde. Et puis son personnage de Nathan, répliqué sur lui-même, condamné à mort, haineux, malheureux et presque muet, plein de force dramatique le faisait vibrer. Et voilà. «Dans cet univers de non-dit, où les gens sont bouclés sur leurs secrets, mon défi fut d'éviter la grimace, et l'attitude, de faire oublier le

costume, l'époque, pour incarner un personnage qui aurait aussi bien pu vivre aujourd'hui.»

Sami Frey aime jouer dans les premiers films. Sauf qu'évidemment, ça change la dynamique entre comédien et chef d'orchestre. Les néophytes n'ont pas nécessairement le doigté des vieux de la vieille comme ce Sautet qui savait si finement l'aligner dans *César* et *Rosalie*. Il l'a constaté depuis belle lurette: «Les nouveaux réalisateurs laissent moins de marge de manœuvre aux comédiens.» Ça prend un temps d'ajustement supplémentaire, puis tout se met à rouler. Avec Benoît Barbier, et Caroline Sihol, la comédienne qui lui donnait la ré-

plique dans des scènes souvent très intimes et délicates à jouer de *L'Amour conjugal*, «chacun a appris à communiquer sans trop de paroles».

On l'aura compris, Sami Frey est de ces acteurs qui n'apprécient guère être dirigés de trop près. «Certains mots sont des éteignoirs pour un comédien, soupire-t-il. Quand un réalisateur vous dit: "alors ici, ce serait bien que vous pleuriez". Rien à faire. Je bloque. En nommant les choses, on brime la liberté d'action de l'autre, on coupe son élan.»

«Je ne crois pas à l'effort mais à la fluidité de pensée, poursuit le comédien. Pour moi, un bon cinéaste est celui qui met la caméra au bon endroit et vous laisse faire.»

Il affirme n'avoir jamais été ni totalement du cinéma, ni totalement du théâtre, marcher un peu sur la corde raide entre les deux. Encore que le théâtre soit l'élément qui le porte en profondeur, comme ce texte biblique de *L'Éclésiaste* qu'il récite sur les planches sous l'accompagnement des violoncelles, traversant la France en lançant au public: «Vanité des vanités et tout est vanité...» Ça lui va bien, ce texte sombre.

Lui qui participa à 35 ans de cinéma français (le tiers du parcours global du septième art), s'inquiète d'une production qui se vend aujourd'hui à la grosse audience et peut-être «comme les empires qui s'écroulent, finira par y laisser un jour sa griffe d'auteur».

LE DEVOIR

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS
DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30
2050, RUE DE BLEURY, 9E ÉTAGE, MONTRÉAL, (QUÉBEC) H3A 3M9
RENSEIGNEMENTS ET ADMINISTRATION: (514) 985-3333

AVIS PUBLICS (514) 985-3344
ANNONCES CLASSÉES (514) 985-3344
PUBLICITÉ (514) 985-3399 / télécopieur (514) 985-3390
NUMÉRO SANS FRAIS 1-800-363-0305

Les numéros de téléphone suivants
sont valables pour le service
de livraison par camélot et
pour les abonnements postaux.

SERVICE DES ABONNEMENTS
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 16H30
Montréal (514) 985-3355 / télécopieur (514) 985-3390
Extérieur (sans frais) 1 800 463-7559